

2026 - 2032

Plan Climat Air Énergie Territorial

TOME 3 – Programme d'actions

Projet arrêté en conseil communautaire du 10 mars 2026

© Communauté de communes des COËVRONS

L'ensemble des informations contenues dans ce rapport est la propriété exclusive de la Communauté de communes des Coëvrons. Toute utilisation ou publication des résultats présentés dans ce document devra faire l'objet d'une demande écrite auprès de la Communauté de communes des Coëvrons.

Communauté de communes des Coëvrons

2 Av. Raoul Vade pied - CHATRES LA FORET – 53 600 EVRON

Standard : 02 43 66 32 00

www.coevrons.fr

Publié par la Communauté de communes des Coëvrons, mars 2026.

Étude réalisée par



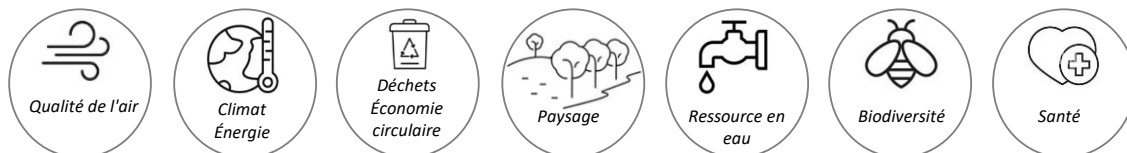
Introduction

Le présent document présente le programme d'actions 2026-2032 du PCAET de la Communauté de communes des Coëvons, comprenant 26 fiches actions.

Contenu des fiches actions :

- N° et titre de l'action
- Axes
- Pilote
- Partenaires
- Plans et programmes liés le cas échéant
- Référence référentiel TETE AEC
- Contexte
- Description
- Objectifs
- Mesure de mise en œuvre / État / Référent / Calendrier
- Indicateurs
- Livrables
- Moyens associés

• Indicateurs d'impacts environnementaux liés :



Code couleur des indicateurs d'impact :



Sommaire

Axes et actions

Axe 1. Accompagner la rénovation énergétique des logements et lutter contre la précarité énergétique		
HAB 1	Accompagner la rénovation énergétique du parc de logements	5
Axe 2. Accompagner les changements de pratiques de mobilité		
MOB 1	Favoriser la pratique des mobilités actives	6
MOB 2	Développer les mobilités alternatives à la voiture individuelle et plus respectueuses de la qualité de l'air	7
Axe 3. Faciliter le passage à l'action des entreprises dans leur transition écologique		
ECO 1	Accompagner les entreprises dans leur transition écologique	8
ECO 2	Poursuivre les actions engagées pour un développement touristique durable	9
Axe 4. Être un territoire producteur d'énergie renouvelable respectueux de la qualité du cadre de vie et des ressources des Coëvrons, impliquant tous les acteurs		
ENR 1	Se coordonner pour augmenter la production d'énergie sur le territoire dans le respect des enjeux environnementaux, sociétaux et patrimoniaux locaux	10
ENR 2	Augmenter la production d'énergie renouvelable localement	11
Axe 5. S'appuyer sur les atouts naturels, patrimoniaux et humains des Coëvrons, pour un territoire résilient, séquestrant du carbone		
NAT 1	Préparer le territoire à faire face au changement climatique	12
NAT 2	Avoir une politique d'urbanisme et d'aménagement plus durable et favorisant la résilience du territoire	13
NAT 3	Mettre en place une politique en faveur de la biodiversité et des espaces naturels	14
NAT 4	Mettre en œuvre un plan d'actions pour valoriser et préserver le bocage	15
NAT 5	Préserver la ressource en eau	16
Axe 6. Être tous acteurs de la transition écologique du territoire, en favorisant les partages de connaissances, les coopérations et les passages à l'action		
ACC 1	Mettre en œuvre le projet alimentaire territorial	17
ACC 2	Réduire les déchets et développer l'économie circulaire dans les pratiques du territoire	18
ACC 3	Améliorer la qualité de l'air	19
ACC 4	Favoriser le passage à l'acte et les changements de comportement	20
Axe 7. Tendre vers l'exemplarité de l'action publique		
EXE 1	Piloter et mettre en œuvre le plan climat de manière transversale avec les autres politiques intercommunales	21
EXE 2	Accompagner la montée en compétence des services et des élus sur les enjeux de transition	22
EXE 3	Accompagner l'évolution du numérique au sein de l'EPCI	23
EXE 4	Engager une démarche de communication bas carbone	24
EXE 5	S'appuyer sur les finances et la commande publique comme levier de la politique Climat Air Energie	25
EXE 6	Définir et mettre en œuvre une politique de sobriété patrimoniale	26
EXE 7	Définir et mettre en œuvre une stratégie de développement des énergies renouvelables sur le patrimoine intercommunal	27
EXE 8	Elaborer et mettre en œuvre un plan de sobriété sur l'eau au sein de l'EPCI	28
EXE 9	Promouvoir la mobilité durable au sein de l'EPCI	29
EXE 10	Accompagner les communes dans la transition énergétique	30
Analyse des impacts environnementaux potentiels, opportunités et points de vigilance de l'évaluation environnementale stratégique		31

Axe 2. Accompagner la rénovation énergétique des logements et lutter contre la précarité énergétique**PILOTE** : CC des Coëvrons**PARTENAIRES** : Conseil départemental de la Mayenne, ANAH, France service, communes, ADIL, SYNERGIES, CAUE, SOLIHA, CAPEB, bailleurs, DDT ...**PROGRAMME** : Programme local de l'habitat / Pacte Territorial des Coëvrons**Référence TETE - AEC** :

- * 6.2.1 Coopérer avec les acteurs professionnels du bâtiment et de l'immobilier
- * 6.2.3 Accompagner les particuliers pour la rénovation et la construction durable de leur logement
- * 6.2.2 Prévenir et lutter contre la précarité énergétique

Contexte

L'EPCI porte un programme local de l'habitat 2026-2032 qui est en cours d'adoption. Ce document stratégique définit la politique de l'habitat des Coëvrons aussi bien pour le secteur public que privé. Le parc de logements privés comprend une grande proportion de passoires énergétiques. Un service d'information et de conseil énergétique à destination du grand public existe depuis plus de 10 ans dans les Coëvrons. La CC des Coëvrons a signé un Pacte territorial, avec l'ANAH et le Département, définissant les modalités de mise en oeuvre du service public de la rénovation de l'habitat (Espace conseil France Rénov') pour la période 2025-2027.

Le Conseil départemental de la Mayenne déploie un ensemble d'outils permettant le repérage des ménages très modestes en précarité énergétique ainsi que leur accompagnement jusqu'à la réalisation de travaux de rénovation de leur logement.

Le parc public, quand à lui, est constitué de logements de bailleurs HLM et de logements communaux. L'état du parc communal reste méconnu.

Description

Il s'agit d'accompagner la rénovation énergétique pour résorber prioritairement les passoires énergétiques. L'action repose pour beaucoup sur la mise en oeuvre et le suivi du Pacte territorial. Le conseil et l'information aux particuliers via l'Espace Conseil France Rénov' sont à maintenir et à renforcer, ainsi que l'accompagnement pour favoriser les rénovations énergétiques de qualité et éviter les dérives et arnaques. L'information auprès des propriétaires et locataires doit également porter sur les énergies renouvelables, les enjeux de qualité de l'air- santé et de confort d'été. Une information spécifique sera réalisée pour inciter le remplacement des systèmes de chauffage au bois par des plus performants et moins émetteurs de polluants atmosphériques (Lien avec la fiche action ACC3).

Une coordination et un partage d'information entre la Communauté de communes et le Département seront recherchés. La Communauté de communes travaillera avec le Département pour faciliter le déploiement de la chaîne de détection à l'échelle des Coëvrons.

Objectifs

- Réduire les consommations d'énergie et émissions de GES du résidentiel
- Conseiller les ménages sur la rénovation de leur habitat (énergie, insalubrité, adaptation, qualité de l'air, confort...)
- Résorber les passoires énergétiques
- Améliorer la qualité de l'air intérieur et réduire les émissions de polluants atmosphériques
- Limiter l'artificialisation des sols
- Lutter contre la précarité énergétique

n°	Mesures	Etat	Référent	Calendrier
1	Mettre en œuvre le PLH 2026-2032	nouvelle	DGAADT - dev. Local	2026-2032
2	Mettre en place un observatoire de l'habitat et du foncier pour mieux connaître le parc de logements et l'impact des actions (Action NAT 1)			2026
3	Informier et conseiller les particuliers via le service public local de la rénovation de l'habitat	engagée		2026-2027
4	Mobiliser les professionnels de l'immobilier et les mairies autour des enjeux de rénovation des logements			2026-2027
5	Mener des actions de sensibilisation et des actions collectives à destination des particuliers pour accompagner le passage à l'acte (ex : visite de chantier, information "éviter les arnaques"...)			2026-2027
6	Accompagner la sortie de vacance des logements <i>Aide financière et accompagnement technique</i>			2026-2028
7	Encourager l'utilisation des matériaux biosourcés <i>Aide financière "coup de pouce combles biosourcés"</i>			2026
8	Disposer d'un état des lieux du parc de logements communaux (étiquette énergie)			2027
9	Favoriser la rénovation de qualité des logements communaux <i>Financement du Département via le contrat de territoire-volet habitat, accompagnement technique</i>			2026-2028
10	Assurer une coordination et le partage d'informations avec le Département, dans le cadre des dispositifs de lutte contre la précarité énergétique portés par ce dernier			2026-2032

Indicateurs	Evolution des consommations et des émissions de GES du résidentiel	Livrables	PLH adopté
	Nombre de passoires thermiques dans le parc de logements - répartition du parc immobilier par étiquette DPE		Observatoire de l'habitat et du foncier
	Etiquettes énergétiques du parc locatif public		Bilan annuel du Pacte territorial
	Nombre de logements rénovés		

Moyens associés

1 ETP
 Prestation Pacte territorial : 152 000 € (Subvention ANAH : 50%)
 Dispositifs d'aide aux logements vacants et coup de pouce "combles biosourcés" : 69 000 € en 2026
 Volet habitat du contrat de territoire : 800 000€



Axe 3. Accompagner les changements de pratiques de mobilité**PILOTE(s)** : CC des Coëvrons**PARTENAIRES** : ADEME, Conseil départemental, communes, centre socio-culturel Le Trait d'union, CODEV**PROGRAMME** : Schéma directeur des modes actifs des Coëvrons**Référence TETE - AEC** : 4.3.2 Développer le réseau et les infrastructures cyclables**Contexte**

Lauréate de l'appel à projets AVELO 2, la Communauté de communes a engagé des actions en faveur du vélo à partir de 2022. Un schéma directeur des modes actifs a été adopté en mars 2024. Il définit les actions de la politique cyclable à mettre en place.

Un service de location de vélos à assistance électriques de moyenne - longue durée à destination des salariés du territoire est en service depuis le 1er janvier 2023. Des animations et des temps de sensibilisation sont également menés. La Communauté de communes porte un programme d'actions de 3 ans sur la période 2025-2027 visant à accompagner les changements de comportement vers la mobilité durable, avec le soutien de l'ADEME.

Description

Mettre en œuvre le schéma directeur des modes actifs des Coëvrons adopté en mars 2024.

Objectifs

- Augmenter la part des mobilités actives
- Réduire les consommations énergétiques et émissions GES
- Améliorer la qualité de l'air et la santé

N°	Mesures	Etat	Référent	Calendrier
1	Mettre en oeuvre des aménagements cyclables et du jalonnement	engagée	DGAADT - dev. Local	2026-2032
2	Proposer une offre de stationnement vélo de qualité sur les sites communautaires			2026-2027
3	Accompagner le développement de services associés au vélo <i>service de location de vélos, bourse aux vélos, ...</i>			2026-2027
4	Sensibiliser et éduquer à la pratique du vélo (usage, sécurité routière, ...) <i>intervention en milieu scolaire</i>			2026-2027
5	Assurer la mise à jour régulière de la cartographie des stationnements et liaisons cyclables	nouvelle	DGAADT / DGAI(SIG)	2026-2032
6	Evaluer le service de location de vélos à assistance électrique pour pérenniser un service local (public ou privé)	nouvelle	DGAADT	2026
7	Expérimenter un cheminement en mode actif vers une école	nouvelle	DGAADT - dev. Local	2026-2027

Indicateurs	Part modale des déplacements actifs (piéton/vélo) (%)	Livrables	Liaisons cyclables
	Nombre de stationnements vélo / 100 habitants		
	Location vélo : nombre de bénéficiaires et km parcourus		Cartographie des équipements et liaisons
	Nombre d'actions mises en place		
	Nombre de personnes sensibilisées		

Moyens associés	Service vélos et animations : 20 000€ (recettes : 85%)
	Investissement : 2,2 M€

Impacts environnementaux							
	Qualité de l'air	Climat Énergie	Déchets Économie circulaire	Paysage	Ressource en eau	Biodiversité	Santé

Axe 3. Accompagner les changements de pratiques de mobilité**PILOTE(s)** : CC des Coëvrons**PARTENAIRES** : Conseil régional, Conseil départemental, communes, TEM, CODEV**PROGRAMME** : Contrat opérationnel de mobilité**Référence TETE - AEC** : 4.1.1 Promouvoir et suivre les pratiques multimodales sur le territoire

4.3.4 Développer l'offre multimodale et l'intermodalité

Contexte

La mobilité est un enjeu sur le territoire. La voiture individuelle est le 1er moyen de déplacements dans les trajets quotidiens. Elle reste majoritairement thermique. Des hausses du prix de l'énergie augmentent les risques de précarité énergétique. Le territoire dispose d'une offre de transport en commun limitée qui repose pour l'essentiel sur le transport à la demande et le train (4 gares en service). Le covoiturage représente 10000 trajets en 2024.

La Communauté de communes est autorité organisatrice de la mobilité sur son territoire. Elle a signé en 2025 le contrat opérationnel de mobilité "Mayenne Centre" avec Laval Agglomération et la Région des Pays de la Loire, feuille de route pour les 5 ans. Elle mène un programme d'actions sur la période 2025-2027 visant à accompagner les changements de comportement vers la mobilité durable, avec le soutien de l'ADEME. Elle expérimente notamment un service d'autopartage avec 4 stations.

Description

Il s'agit de poursuivre et de renforcer les actions visant à identifier des solutions pour se déplacer ou pour réduire les besoins de déplacements. En complément, la structuration de l'offre en carburant est à rechercher pour permettre le développement des motorisations alternatives en lien avec TEM.

Objectifs

- Permettre l'accès aux services et à l'emploi
- Réduire les émissions de GES et consommations d'énergie par déplacement
- Réduire le nombre de déplacement par personne

n°	Mesures	Etat	Référent	Calendrier
1	Accompagner les changements de comportements vers la mobilité partagée <i>- Animations auprès du grand public et des entreprises – information – communication sur l'offre de mobilité (guide des mobilités)</i> <i>- Tester la mise en relation à petite échelle : en zone d'activités, à l'échelle de services communautaires et de communes</i>	engagée	DGAADT - dev. Local	2026-2027
2	Evaluer l'expérimentation du service d'autopartage pour définir les suites à donner	nouvelle		mi-2026
3	Travailler avec les entreprises et les services communautaires sur les besoins/solutions de mobilité			2026-2028
4	Veiller à l'intermodalité des gares, stations d'autopartage et aires de covoiturage (lien MOB1) <i>Etat des lieux - identification des manques éventuels - propositions auprès du gestionnaire</i>	engagée		2026-2028
5	Mener un projet de coopération européen visant une étude comparée des pratiques durables de mobilité pour faciliter les déplacements quotidiens en milieu rural			2026-2027
6	Mener une veille pour connaître le réseau d'IRVE local afin d'assurer la cohérence de son développement, en lien avec TEM			2026-2032
7	Définir et mettre en œuvre une stratégie de déploiement des installations de recharge de véhicules électriques sur les sites communautaires	nouvelle		Définition : 2026 Mise en œuvre : 2027-2030
8	Favoriser la mise en réseau des habitants pour aider au développement du transport solidaire à l'échelle des Coëvrons <i>Mieux faire connaître les structures existantes</i>			2026-2028

Indicateurs

Consommation d'énergie et émissions de GES liées au transport routier
Nombre de trajets effectués en covoiturage
Nombre de points de recharge pour véhicules électriques pour 1000 habitants selon le type d'implantation (public, privé, recharge rapide...)
Nombre d'inscrits et de km parcourus en autopartage
Nombre de montées-descentes en gare par an

Livrables

Guide des mobilités actualisé
Bilan d'activités annuel "mobilité"

Moyens associés

Animation interne
Accompagnement aux changements / Autopartage : 50 000€ (Recettes : 30%)

Impacts environnementaux

Axe 4. Faciliter le passage à l'action des entreprises dans leur transition écologique**PILOTE(s)** : CC des Coëvrans**PARTENAIRES** : Club des entrepreneurs, Région des Pays de la Loire, chambres consulaires, ORACE**PROGRAMME** : Territoire d'industrie et Feuille de route de l'Atelier des territoires**Référence TETE - AEC** : 6.3.1 Favoriser les activités économiques durables

6.2.4 Accompagner les acteurs du secteur tertiaire pour la rénovation et la construction durable de leurs locaux

Contexte

La Communauté de communes des Coëvrans, avec la Communauté de communes Loué-Brûlon-Noyen, composent le "Territoire d'industrie Coeur de Maine". La stratégie 2023-2027 s'articule autour de quatre grands enjeux :

- Le recrutement : à travers des actions pour favoriser la formation locale des compétences attendues et améliorer l'attractivité des entreprises locales
- L'innovation : rapprocher les entreprises locales des acteurs de l'innovation.
- L'écologie industrielle pour accompagner une transition vers des productions plus vertueuses
- L'immobilier d'entreprises face à la rareté des terrains : mobiliser le foncier

Dans le cadre de l'Atelier des territoires "Aménager des territoires productifs, sobres et créateurs de valeurs" menée en 2024-2025 sur les Coëvrans, une feuille de route a été définie en matière économique.

Description

L'action repose pour l'essentiel sur la mise en oeuvre de la feuille de route issue de l'Atelier des territoires et de Territoire d'industrie. L'objectif est de promouvoir de nouvelles formes de coopération en matière de développement économique. Il s'agit de faciliter la connaissance, les échanges et la valorisation des bonnes pratiques entre acteurs économiques locaux.

Objectifs

- Limiter l'impact des activités économiques sur l'environnement
- Développer l'économie de la fonctionnalité et de la coopération
- Accompagner les entreprises dans leur transformation et adaptation aux transitions pour maintenir une activité économique durable

N°	Mesures	Etat	Référent	Calendrier
1	Evaluer les besoins des entreprises sur les enjeux de transition écologique	nouvelle	DGAADT	2027-2028
2	Renforcer les temps d'échanges, d'information et de retours d'expériences <i>Décarbonation, énergies, déchets...</i>	engagée	DGAADT - dev. Économique	2026-2032
3	Renforcer l'information sur les aides et les dispositifs d'accompagnement aux entreprises pour la transition écologique <i>Recensement de l'offre et promotion auprès des entreprises (ex : ORACE, ...)</i>	engagée		2026-2032
4	Examiner les projets économiques à travers la boussole du développement économique <i>Evaluation des projets d'implantation ou d'agrandissement d'entreprises sur la base de critères d'évaluation : Sobriété/Décarbonation; Equilibre/Diversité; Coopération</i>	nouvelle		2026-2032
5	Faciliter la mise en œuvre du projet de plateforme de ferroutage			
6	Créer un observatoire interne pour identifier et valoriser les bonnes pratiques en lien avec la stratégie climatique des Coëvrans <i>Travailler avec les entreprises industrielles les plus consommatrices d'énergie localement et mieux connaître leurs projets</i>			2027
7	Initier des mutualisations de moyens entre entreprises <i>Mutualisation d'achats / de formations, relocalisation de sous-traitance et de production, ...</i>	engagée		2026-2028
8	Participer à la mise en œuvre du PACTE Entreprises (Conseil auprès du petit tertiaire)	nouvelle		2026-2027
9	Travailler sur l'économie de la fonctionnalité et de la coopération <i>Identifier les leviers potentiels de ces modèles pour les entreprises du territoire; si positif, accompagner les entreprises candidates aux nouveaux modèles et en faire un marqueur d'attractivité économique pour le territoire</i>	nouvelle	2026-2027	

Indicateurs	Consommation d'énergie et émissions de GES du secteur industriel	Livrables	Observatoire créé
	Consommation d'énergie et émissions de GES du secteur tertiaire		
	Nombre d'entreprises sensibilisées par sous-secteur		
	Nombre d'entreprises accompagnées dans le cadre du PACTE entreprises		

Moyens associés	Animation interne
	Prestation - intervenants au fil de l'eau : reste à définir selon les besoins
	Conseil petit tertiaire : 6 000€

Impacts environnementaux	 Qualité de l'air	 Climat Énergie	 Déchets Économie circulaire	 Paysage	 Ressource en	 Biodiversité	 Santé

Axe 4. Faciliter le passage à l'action des entreprises dans leur transition écologique**PILOTE(s)** : CC des Coëvrons**PARTENAIRES** : Mayenne tourisme, Conseil de la randonnée, ADEME, professionnels du tourisme**PROGRAMME** :**Référence TETE - AEC** : 6.3.2 Développer un tourisme durable**Contexte**

La Communauté de communes porte une politique de "slow tourisme", mettant en avant les atouts du territoire par le biais des activités outdoor et de l'itinéraire douce (randonnée pédestre, équestre et VTT, trail et cyclotourisme) ainsi que par la valorisation des producteurs locaux. Cette politique s'inscrit dans la marque départementale "Slowlydays" qui incarnent 5 valeurs : bienveillance, partage, éthique, éco-responsabilité et local. Une quinzaine de professionnels sont engagés localement.

La communauté de communes développe, avec le conseil de la randonnées, des circuits touristiques à mobilité douce avec la mise en place de circuits de randonnées pédestres, de trail, équestres et à vélo.

Description

La Communauté de communes se fera le relais sur le territoire des Coëvrons, avec l'objectif de faciliter la transition énergétique et écologique des hébergements touristiques.

Les activités touristiques en faveur de la mobilité douce seront poursuivies ainsi que les actions en faveur des produits locaux.

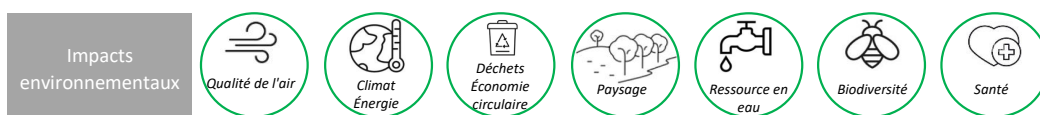
Objectifs

- Promouvoir un tourisme durable auprès des professionnels du tourisme et des voyageurs

N°	Mesures	État	Référent	Calendrier
1	Elaborer une charte interne de tourisme durable	nouvelle	DGAADT - Dev. Touristique	2026
2	Co-construire un plan d'actions en faveur du tourisme durable			2027
3	Mettre en œuvre le plan d'actions			2027-2032
4	Sensibiliser, former et accompagner les hébergeurs et restaurateurs au tourisme durable <i>Rendez-vous entre professionnels pour partager les bonnes pratiques (RDV du tourisme / Afterwork), cycle de formations</i>	2026-2032		
5	Promouvoir la marque "Slowlydays" auprès des professionnels du tourisme	2026-2032		
6	Etudier et développer avec les acteurs des solutions de mobilité locale à destination des touristes arrivant par des moyens alternatifs à la voiture (train, vélo, co-voiturage, ...)	2026-2032		
7	Sensibiliser à la préservation des ressources naturelles <i>via la promotion de visites guidées (biodiversité, écopaturage...) ou de produits (réutilisables, issus de l'économie circulaire...)</i>	2026-2032		
8	Valoriser et promouvoir les producteurs locaux à travers la communication (site web, newsletters, réseaux sociaux) et la boutique de l'OT	2026-2032		
9	Créer, maintenir et promouvoir les chemins de randonnées, trail, équestres, VTT <i>Aménagement, communication, création d'offres de séjours</i>	2026-2032		
10	Aménager et promouvoir la véloroute : communication, stationnement, déployer le label "accueil vélo" auprès des professionnels	2026-2032		

Indicateurs	Nb d'acteurs touristiques engagés	Livrables	Charte du tourisme durable
	Nombre d'acteurs ayant une marque/label		Plan d'actions en faveur du tourisme durable
	Nombre d'actions enclenchées		
	km de chemins de randonnées, trail, équestres, vtt		

Moyens associés temps agent



Axe 5. Être un territoire producteur d'énergie renouvelable respectueux de la qualité du cadre de vie et des ressources des Coëvrans, impliquant tous les acteurs**PILOTE(s)** : CC des Coëvrans**PARTENAIRES** : Communes, DDT, TEM, Conseil départemental, entreprises, chambres consulaires, ENEDIS, GrDF...**PROGRAMME** :**Référence TETE - AEC** : 3.1.1 Optimiser le service public de la distribution d'énergie**Contexte**

La Communauté de communes souhaite un développement raisonné des énergies renouvelables sur son territoire. Il s'agit d'encourager leur développement sans compromettre les atouts du territoire (activité agricole, qualité de vie des habitants, paysage, biodiversité, patrimoine ...). Différents projets d'énergies renouvelables sont en développement et des projets de stockage commencent à émerger. La connaissance des projets en développement est nécessaire pour assurer un développement harmonieux. Différents acteurs sont susceptibles de disposer d'informations, mais celles-ci ne sont aujourd'hui que partiellement croisées. Il est également nécessaire d'anticiper pour s'assurer de l'adéquation avec les réseaux de distribution et leur capacité à les absorber.

Description

Il s'agira de définir un cadre de développement local partagé pour les grands projets d'énergie renouvelable, faciliter les échanges entre les différentes parties prenantes pour un déploiement coordonné et équilibré des énergies renouvelables et des réseaux sur le territoire.

Un dialogue régulier avec les différentes parties prenantes (TEM, SEM, porteurs de projets ...) est mis en place pour faciliter les échanges et l'interconnaissance. Il est à maintenir et à renforcer.

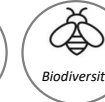
Objectifs

- Augmenter la part de production des énergies renouvelables et d'énergie de récupération
- Avoir un déploiement coordonné et équilibré des énergies renouvelables et des réseaux sur le territoire
- Préserver les qualités paysagères du territoire

N°	Mesures	État	Référent	Calendrier
1	Consolider la veille et le suivi des projets sur le territoire <i>tableau de bord de suivi / cartographie - Faire un recensement des projets auprès des entreprises et collectivités - projets d'EnR et de stockage d'énergie</i>	engagée	DGAADT - Dev local	2026-2032
2	Conforter l'organisation et le dialogue avec les parties prenantes <i>Dialogue avec développeurs, gestionnaires de réseaux, service instructeur, responsables d'équilibre</i>			2026-2032
3	Echanger régulièrement avec les gestionnaires de réseaux afin d'assurer le déploiement des réseaux en lien avec les potentiels/objectifs de réduction des consommations et de production d'ENR			2026-2032
4	Réviser les conditions d'implantation des installations photovoltaïques dans le PLUi pour mieux prendre en compte les enjeux locaux (paysage...) - Fiche action "NAT 2"			2027
5	Définir localement un cadre de développement de la production d'énergies renouvelables et de récupération de la chaleur fatale prenant en compte les enjeux environnementaux et patrimoniaux	nouvelle		2027-2028
6	Encourager la participation citoyenne dans les projets d'énergies renouvelables en émergence			2027-2032

Indicateurs	Capacité des réseaux	Livrables	Tableau de bord de suivi et cartographie c
	Production d'énergie renouvelable par type (en MWh /an)		Révision du PLUi
	Part d'EnR dans le mix énergétique du territoire (%)		
	Nombre de projets incluant une participation citoyenne		

Moyens associés	Temps agent, appui SIG
-----------------	------------------------

Impacts environnementaux	 Qualité de l'air  Climat Énergie  Déchets Économie circulaire  Paysage  Ressource en eau  Biodiversité  Santé
--------------------------	--

Axe 5. Être un territoire producteur d'énergie renouvelable respectueux de la qualité du cadre de vie et des ressources des Coëvrons, impliquant tous les acteurs

PILOTE(s) : CC des Coëvrons

PARTENAIRES : ADEME, Conseil départemental, chambres consulaires, communes, TEM, SEM, EnRA 53, AILE, RECIT, FDCUMA, ATLANBOIS, ENEDIS ...

PROGRAMME :

Référence TETE - AEC : 3.2.2 Augmenter l'utilisation des énergies renouvelables pour la chaleur et le rafraîchissement

3.2.3 Augmenter la production d'électricité issue d'énergies renouvelables sur le territoire

Contexte

Différents dispositifs et réseaux sont structurés pour accompagner les porteurs de projet dans le développement de projet d'énergie renouvelable.

Un accompagnement technique et financier est proposé aux entreprises et collectivités dans le cadre du contrat chaleur renouvelable territorial (CCRT) signé entre le Conseil départemental de la Mayenne et l'ADEME. Il concerne les projets de chaleur biomasse, le solaire thermique et la géothermie.

Le Consortium EnR53 est un réseau d'acteurs dont l'objectif est de développer les énergies renouvelables dans les exploitations agricoles de la Mayenne (méthanisation, solaire thermique et photovoltaïque, bois énergie et géothermie).

Des études d'opportunité pour du solaire photovoltaïque peuvent être menées par TEM pour les collectivités et la société énergie Mayenne accompagne le développement de projets d'ombrières photovoltaïques.

Les particuliers peuvent être conseillés dans leur choix d'énergie dans le cadre d'une rénovation de logement, via le service France Rénov'.

Description

Il s'agit de promouvoir les dispositifs d'accompagnement existants auprès des particuliers, collectivités, entreprises et associations, et de suivre les projets d'ampleur qui sont en développement.

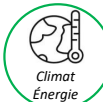
Objectifs

◦ Augmenter la part d'électricité et de chaleur renouvelable

N°	Mesures	État	Référent	Calendrier
1	Travailler avec les acteurs du territoire pour aider à l'émergence de projets <i>Réseau départemental EnR, temps d'information sur l'autoconsommation collective ...</i>	engagée	DGAADT - Dev local	2026-2032
2	Informier et conseiller les particuliers via France Rénov' : <i>Conseil technique PAC, photovoltaïque, installation chauffage bois énergie, remplacement de matériel, informer sur la qualité de l'air liée au chauffage bois, informer sur le solaire thermique</i>			2026-2028
3	Promouvoir les dispositifs d'accompagnement existants auprès des porteurs de projets (entreprises, collectivités) <i>SEM, aides financières</i>			2026-2032
4	Evaluer le potentiel de récupération et de stockage de chaleur	Piste de réflexion		
5	Etudier l'intérêt et les enjeux des réseaux de froid			

Indicateurs	Production ENR chaleur (MWh /an)	Livrables	Bilan annuel de l'ECFR
	Évolution du mix chaleur du territoire		
	Nombre de projets accompagnés dans le cadre du CCRT		Etude de potentiel

Moyens associés	Temps agent
-----------------	-------------

Impacts environnementaux	      
--------------------------	--

Axe 6. S'appuyer sur les atouts naturels, patrimoniaux et humains des Coëvrons, pour un territoire résilient, séquestrant du carbone**PILOTE(s)** : CC des Coëvrons**PARTENAIRES** : PNR Normandie Maine, Syndicats de bassin, Régie des eaux des Coëvrons, collectivités territoriales, SDIS, État et opérateurs, ADEME, GIEC Pays de la Loire, CNFPT, Comité 21, Agence de l'eau**Contexte**

Le changement climatique, le changement des conditions d'accès aux matières premières et le contexte géopolitique vont impacter l'échelle locale. Le territoire doit anticiper et s'organiser afin de continuer de répondre aux besoins essentiels de la population. Pour cela, il est nécessaire que les acteurs locaux comprennent au mieux les conséquences de ces bouleversements et qu'ils s'organisent et agissent pour réduire les vulnérabilités du territoire et construire sa résilience face aux chocs à venir. La gestion des risques est au cœur des enjeux de résilience.

La Communauté de communes ne dispose pas de plan intercommunal de sauvegarde, ni de stratégie d'adaptation. Le syndicat de JAVO a mis en place un outil de diagnostic et de prévention des inondations. Il permet d'identifier les zones à risque en cas d'aléas climatiques exceptionnels. Le SBEMS réalise également une étude de ruissellement sur le bassin versant afin d'identifier les zones à risques en cas d'aléas.

Description

Le sujet sera travaillé en plusieurs temps :

- L'établissement d'un plan intercommunal de sauvegarde. Une cohérence devra être trouvée avec les plans de sauvegarde qui doivent être établis à l'échelle communale ;
- Réduire les vulnérabilités de la collectivité en travaillant avec les services et mieux inclure les enjeux d'adaptation et de résilience dans les politiques portées ;
- Réduire la vulnérabilité à l'échelle des Coëvrons.

Les composantes à risque de vulnérabilité sont à mieux identifier avec les partenaires ainsi que les actions à mettre en oeuvre, en s'appuyant sur les travaux menés (étude du Parc Naturel Régional Normandie Maine sur les évolutions climatiques du territoire, travaux du GIEC Pays de la Loire ...).

Objectifs

Interne à l'EPCI :

- . Assurer la continuité des services à la population face aux événements climatiques
- . Limiter les dégâts humains et matériels pour la Communauté de communes en cas d'aléa climatique

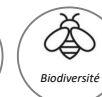
Territoriaux :

- . Prévenir les risques et réduire les vulnérabilités
- . Anticiper les situations de crise et s'organiser pour y faire face
- . Protéger la population face aux événements extrêmes
- . Préparer les acteurs du territoire à faire face aux effets du changement climatique

N°	Mesures	État	Référent	Calendrier
1	Définir la stratégie de travail de l'EPCI sur l'adaptation aux changements climatiques <i>Définition de l'angle d'approche : thématique...</i>	nouvelle	DG	Fin 2026
2	Faire un état des lieux de la situation locale : repérer, analyser et évaluer les risques éventuels <i>Identifier les acteurs, leur rôle et les actions menées, créer des liens avec eux, identifier les zones et secteurs les plus vulnérables</i>			2026-2027
3	Intégrer les enjeux d'adaptation dans les politiques publiques de l'EPCI			2026-2032
4	Acculturer les agents et les élus aux changements climatiques, enjeux d'adaptation et gestion de crise (lien avec la fiche action EXE 2 - Formation)			2026-2027
5	Définir la stratégie d'adaptation de l'EPCI : s'organiser pour limiter les vulnérabilités de la collectivité aux aléas climatiques <i>Identifier les métiers et les sites particulièrement exposés aux risques climatiques; adapter les sites de travail aux conditions climatiques futures; mettre en place des procédures d'adaptation pour limiter les risques / intégrer ces risques dans le DUERP</i>			2027-2032
6	Disposer d'un plan de continuité d'activités mis à jour régulièrement et approprié par les services <i>Identifier les équipements, infrastructures et pratiques professionnelles susceptibles d'être perturbées ; définir les protocoles de fonctionnement des services en mode dégradé, diffuser dans les services</i>		DG	2027-2032
7	Elaborer un plan intercommunale de sauvegarde prenant en compte les risques climatiques (canicule, inondation...)		DG	nov-26
8	Informier et sensibiliser aux enjeux d'adaptation les communes et acteurs économiques les plus vulnérables <i>Porter à connaissance les projections locales réalisées par les syndicats et le PNR, les impacts sur les ressources</i>			2027-2032
9	Intégrer les résultats des modélisations de ruissellement localement		DGAADT - urba	

Indicateurs	Nombre de services couverts par une procédure de gestion de crise	Livrables	DUERP mis à jour
	Nombre de personnes formées à la gestion de crise et aux enjeux d'adaptation		Plan de continuité d'activités Plan de sauvegarde intercommunal

Moyens associés
A définir
F3SCT

Impacts environnementaux							
--------------------------	---	---	---	---	---	---	--

Axe 6. S'appuyer sur les atouts naturels, patrimoniaux et humains des Coëvrans, pour un territoire résilient, séquestrant du carbone**PILOTE(s)** : CC des Coëvrans**PARTENAIRES** : Communes, AURA (Agence d'urbanisme de la Région Angevine), CAUE, EPFL, ADEME, DDT, REC, PNR, Adopta ...**PROGRAMME** : Stratégie ZAN / SCoT / PLUi**Référence TETE - AEC** : 1.3.1 Utiliser les documents d'urbanisme pour assurer la mise en œuvre des objectifs climat-air-énergie et lutter contre l'artificialisation des sols**Contexte**

La planification urbaine et la politique d'aménagement menée sur le territoire ont des incidences en matière d'atténuation et d'adaptation au changement climatique. Elles influencent fortement les aspects de la vie d'un territoire : construction, développement des énergies renouvelables, préservation des ressources naturelles...

La Communauté de communes s'est engagée dans la définition d'une stratégie visant le zéro artificialisation nette (ZAN) à horizon 2050. Dans ce cadre, une modification simplifiée du SCoT a été engagée et approuvée en 2025. Elle revoit à la baisse l'objectif de croissance démographique ainsi que les objectifs de consommations d'espaces naturels, agricoles et forestiers correspondants et augmente la densité en terme de logements. Elle porte également l'appel à manifestation d'intérêt "centres-bourgs" visant à accompagner 5 communes lauréates (St Georges-le-Fléchar, Bais, les communes déléguées de St Cénére, St Pierre-sur-Orthe et de St-Christophe-du-Luat) dans la revitalisation de leur centre-bourg.

Des actions complémentaires sont également réalisées ou projetées par la Communauté de communes des Coëvrans et les communes : Programme "Petites Villes de demain", des actions de rénovation énergétique, des opérations de renaturation en ville, des travaux pour le développement des mobilités douces, ...

Description

Il s'agit d'intégrer les enjeux Climat-Energie dans les politiques d'aménagement et d'urbanisme de la Communauté de communes, en phase de planification et opérationnelle. La stratégie ZAN définie sera déclinée dans les outils d'urbanisme permettant ainsi une plus grande sobriété foncière.

Les opérations d'aménagement urbain menées par les communes dans leur centres-bourgs doivent permettre de réduire la consommation foncière et favoriser l'adaptation des espaces publics pour réduire la vulnérabilité des espaces aux aléas climatiques.

Objectifs

- Limiter l'artificialisation des sols (maintien du stockage carbone)
- Améliorer la qualité des aménagements publics (qualité environnementale, santé)

N°	Mesures	État	Référent	Calendrier
1	Mettre en œuvre la stratégie Zéro artificialisation nette pour 2050 - Identifier le potentiel foncier et les locaux vacants - Décliner une politique de sobriété foncière au sein des documents d'urbanisme - Mettre en place des outils de suivi	engagé	DGAADT - URBANISME	2026-2032
2	Renforcer la prise en compte des enjeux Climat-Air-Energie-Carbone dans les documents d'urbanisme (SCoT / PLUi) - Révision du PLUi pour intégrer les objectifs de sobriété foncière du SCoT modifié - Lancement d'un diagnostic sur les milieux, trame verte et bleue et zones humides afin de mieux intégrer la fonctionnalité des milieux dans le PLUi avec une approche par espèce plutôt que par espace - Intégrer une OAP Bocage dans le PLUi - Revoir le règlement pour mieux encadrer le photovoltaïque en zone urbaine et agricole - Engager une démarche d'urbanisme favorable à la santé	engagé		2026-2028
3	Mettre en œuvre la phase opérationnelle de l'AMI centres-bourgs Accompagnement des communes lauréates dans des investissements participant à la revitalisation du centre-bourg, évaluation du dispositif, valorisation des résultats et définition des suites à donner	engagé		2026-2028
4	Informers sur les aménagements de l'espace public et les enjeux en matière d'adaptation au changement climatique et de santé (lutte contre les îlots de chaleur, végétalisation, désimperméabilisation, techniques de gestion intégrée des eaux pluviales...) - actions d'information/acculturation des agents et élus sur l'urbanisme favorable à la santé	nouvelle		2027-2032
5	Engager une démarche ambitieuse de requalification des zones d'activités économiques (ZAE) Mutualisations entre entreprises, optimisation des patrimoines, performance environnementale, gestion des franges urbaines (paysage, continuité écologique)	nouvelle		2027-2032
6	Mettre en place des opérations d'aménagement en recyclage foncier (revitalisation de centres-bourgs, requalification urbaine...)		Communes	2026-2032
7	Conduire des opérations de végétalisation et de lutte contre les îlots de chaleur en centre-bourgs Identifier des espaces à végétaliser, conseils-retours d'expériences...		Communes	2026-2032
8	Elaborer un schéma directeur de gestion des eaux pluviales	nouvelle	Communes	

Indicateurs	Livrables
Nombre de requalifications durables et résilientes de ZAE Communes engagées dans des opérations de végétalisation	Observatoire du foncier mis en place Identification des éléments de nature : repérage cartographique PLUi prenant en compte les enjeux Air Energie Climat Schéma directeur de gestion des eaux pluviales adopté

Moyens associés	Temps agent , observatoire de l'habitat et du foncier AMI centre-bourgs : 488 000 € Marché de prestation : révision du PLUi
-----------------	---



Axe 6. S'appuyer sur les atouts naturels, patrimoniaux et humains des Coëvrans, pour un territoire résilient, séquestrant du carbone

PILOTE(s) : CC des Coëvrans
PARTENAIRES : Fédération des SCoT, partenaires institutionnels (OFB, DDT, ONF...), Syndicats de bassin, Agence de l'eau, collectivités, associations naturalistes, REC, PNR, acteurs socio-économiques, établissements scolaires...
Référence TETE - AEC : 3.3.4 Préserver la biodiversité du territoire et développer des espaces verts

Contexte
Les Coëvrans hébergent des réservoirs de biodiversité "ordinaire" et patrimoniale de qualité. Le territoire est notamment couvert par deux zones Natura 2000, des ZNIEFF et des espaces naturels sensibles. Des actions en faveur de la biodiversité sont menées de façon diffuse et n'intègrent pas les enjeux d'adaptation au changement climatique ni de stockage carbone.
La Communauté de communes gère depuis de nombreuses années plusieurs sites naturels. Elle a renforcé son action en faveur de la biodiversité, en créant un service Nature-Biodiversité en 2024 et en engageant plusieurs programmes. Elle fait partie des territoires retenus dans le cadre de l'AMI Life Biodiv, lancé par la Fédération des SCoT et porté par l'OFB. Ce programme vise à accompagner l'intégration des enjeux de biodiversité dans les documents d'urbanisme et politiques publiques. La Communauté de communes a également candidaté en 2025 pour la réalisation d'un atlas de la biodiversité intercommunale.

Description
Il s'agira de poursuivre les programmes initiés et de définir et mettre en place une stratégie en faveur de la biodiversité.
(Lien avec la fiche action NAT2)

- Objectifs**
- Améliorer la connaissance de la biodiversité et des milieux présents sur le territoire
 - Mobiliser les acteurs du territoire autour de la biodiversité
 - Préserver les écosystèmes
 - Restaurer les continuités écologiques

N°	Mesures	État	Référent	Calendrier
1	Poursuivre la gestion durable et la valorisation des sites à forts enjeux patrimoniaux <i>éco-pâturage, mode de gestion avec les exploitants : bail rural environnemental ...</i>	engagée	DGAADT - Nature et biodiversité	2026-2032
2	Intégrer la biodiversité en transversalité dans la stratégie territoriale avec l'AMI Life Biodiv France			2026-2027
3	Mettre en place un observatoire de la biodiversité <i>Collecter les données et études d'impacts / biodiversité réalisées localement afin d'agréger la donnée</i>	nouvelle		2026-2032
4	Elaborer et animer un atlas de la biodiversité intercommunale (ABI) <i>Implication des habitants dans l'élaboration</i>			2026-2029
5	Définir une stratégie écologique sur le territoire En parallèle de l'ABI			2027-2029
6	Etudier une candidature à l'appel à projets « Territoire engagé pour la nature » (TEN)			2029
7	Intégrer la biodiversité dans les politiques publiques <i>Informier / sensibiliser les services</i>			2026-2032
8	Identifier des zones à potentiel de restauration en vue d'être des sites naturels de compensation, de restauration et de renaturation (SNCRR)			2027-2029
9	Poursuivre les travaux de restauration de zones humides	engagée	Syndicats de bassin	2026-2032

Indicateurs	Comptages	Livrables	Cartographie des enjeux de biodiversité
	Nombre d'espèces menacées		Programme d'actions post-ABI validé
	Nombre de participants à l'Atlas de la biodiversité		Dossier de candidature TEN
			Inventaire des zones à potentiel de restauratio

Moyens associés
Animation interne, mobilisation autour de l'inventaire participatif
ABC : 241 000€ (80% d'aide)

Impacts environnementaux

Qualité de l'air

Climat Énergie

Déchets Économie circulaire

Paysage

Ressource en eau

Biodiversité

Santé

Axe 6. S'appuyer sur les atouts naturels, patrimoniaux et humains des Coëvrans, pour un territoire résilient, séquestrant du carbone**PILOTE(S)** : CC des Coëvrans**PARTENAIRES** : CPIE, Agence de l'eau, Collectivités, Syndicats de bassin, acteurs agricoles ...**PROGRAMME** :**Référence TETE - AEC** : 6.4.2 Soutenir l'utilisation durable des forêts et des espaces boisés**Contexte**

La Communauté de communes des Coëvrans s'est appuyé sur le CPIE pour réaliser en 2022 un inventaire des éléments bocagers de son territoire. Ce dernier a mis en exergue un bocage remarquable et rare, associés aux pratiques agricoles, et présentant des disparités géographiques.

En 2023, un plan d'actions en faveur du bocage a été défini pour une période de 6 ans. Sa mise en oeuvre se fera sur 2 périodes de 3 ans.

A l'échelle de la Mayenne, le Conseil départemental a mis en place une assemblée du bocage.

Description

La mise en œuvre du plan d'actions en faveur du bocage et la structuration d'une filière local de valorisation du bocage.

Objectifs

- Conservation et valorisation du bocage
- Restauration et amélioration du système bocager dans les secteurs hétérogènes
- Favoriser, maintenir et valoriser une agriculture en adéquation avec le système bocager
- Information, sensibilisation, animation et participation sur la conservation du bocage
- Préservation des écosystèmes du bocage et maintien de la ressource en eau, en adéquation avec le réchauffement climatique

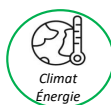
N°	Mesures	État	Référent	Calendrier
1	Accompagner le développement du réseau bocager des Coëvrans <i>Objectif : planter 11km/an, en priorisant les zones de bocage hétérogène</i>	engagée	DGAADT - Biodiversité	2026
2	Maintenir, préserver et valoriser le patrimoine et le système bocager <i>Animer un réseau d'acteurs engagés dans la mise en place d'actions communes en faveur du Bocage</i>			2026-2027
3	Favoriser la gestion durable des haies, sensibiliser et former les exploitants et gestionnaires de haies au maintien des systèmes herbagers bocagers			2026
4	Accompagnement de projets individuels de valorisation du bois issu du bocage (bois déchiqueté, litière animale, paillage, système fourrager, etc.) <i>Développer le label Haie</i>			2026
5	Développer des chantiers clés en main de plantation durable de haies			2026-2030
6	Adapter le bocage face aux changements climatiques <i>Mobiliser et favoriser l'usage et l'implantation de projets en végétal local</i>			2026-2030
7	Evaluer le Plan d'actions Bocage (2024-2026)	nouvelle		2027-2030
8	Définir le Plan d'actions Bocage 2027-2030			

Indicateurs

Atteinte de l'objectif de linéaire de haies plantées par an
nombre d'agriculteurs engagés dans une démarche de gestion durable des haies et produits valorisés

Livrables**Moyens associés**

Soutien financier (Fonds pour l'arbre, Département, DRAAF, Agence de l'eau Loire Bretagne)

Impacts environnementaux

Axe 6. S'appuyer sur les atouts naturels, patrimoniaux et humains des Coëvrans, pour un territoire résilient, séquestrant du carbone**PILOTE(s)** : Régie des eaux des Coëvrans (REC)**PARTENAIRES** : Agence de l'eau Loire Bretagne, Conseil départemental de la Mayenne**Référence TETE - AEC** : 3.3.1 Optimiser l'efficacité des installations d'eau potable

6.4.1.6 Participer concrètement à des installations et au maintien des pratiques agricoles durables

Contexte

Une aggravation des problématiques liées à la ressource en eau est attendue avec les changements climatiques : réduction de la ressource et de la qualité de l'eau (avec les vagues de chaleur et période de sécheresse). La restauration de la qualité de l'eau potable sur certains captages des Coëvrans et la préservation de la ressource en quantité constituent des enjeux forts du territoire, avec des actions mises en oeuvre par les acteurs locaux de l'eau, dont la Régie des Eaux des Coëvrans (REC).

La Régie des eaux a pour objectif de réduire les nitrates et pesticides autour des aires d'alimentation de captage d'eau potable. Elle travaille depuis de nombreuses années avec les agriculteurs sur cet enjeu. Elle est à l'initiative de la mise en place d'un paiement pour service environnemental (PSE) privé en faveur de la ressource en eau et du bocage sur les aires d'alimentation de captages, porté par l'Association "AUPE" - Acteurs Unis Pour l'Eau.

Le réseau de distribution d'eau présente peu de perte d'eau, le taux de rendement est de 90%. Un objectif de renouvellement de 1% des canalisations est fixé pour maintenir ce rendement.

Description

L'action de la Régie des eaux repose sur :

- l'alimentation continue des abonnés par la mise en place, sur le territoire, d'interconnexion de l'ensemble des ressources en eau potable du territoire,
- l'optimisation des prélèvements sur la ressource en eau. Après déploiement d'un réseau LoRa (protocole de communication dédié aux objets connectés) par le Département, la REC prévoit de déployer sur l'ensemble du réseau des compteurs connectés permettant d'alerter les abonnés en cas de surconsommation d'eau mais aussi d'intervenir plus rapidement en cas de fuites chez l'habitant ou l'entreprise.
- le suivi permanent de la qualité de l'eau distribuée en préservant l'eau sur les aires d'alimentation de captages, un travail partenarial avec les agriculteurs pour adapter leurs pratiques sur les périmètres des captages prioritaires. Les objectifs sont de maintenir des prairies naturelles, densifier le bocage, introduire plus de légumineuses et améliorer la qualité des sols. Ces objectifs visent aussi bien la ressource en eau que le stockage carbone et la réduction des gaz à effet de serre (la fabrication des produits chimiques de synthèse contribuant à l'émission de GES),
- l'optimisation du coût de production de l'eau en maîtrisant les coûts énergétiques en autoconsommant l'énergie produite

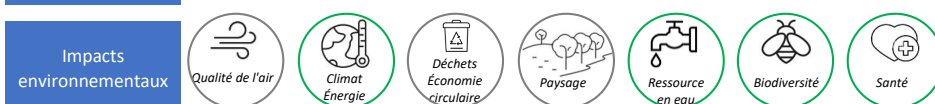
Objectifs

- ° Maintenir une bonne qualité de l'eau provenant des 10 ressources présentes sur le territoire en protégeant l'eau sur les aires d'alimentation d'eau potable
- ° Sécuriser l'alimentation en eau potable

N°	Mesures	État	Référent	Calendrier
1	Poursuivre les actions avec le monde agricole en faveur de la protection des captages prioritaires :	Engagée	REC	2026-2032
2	- PSE visant à adapter les pratiques agricoles sur les aires d'alimentation des captages à travers la gestion durable des haies, la rotation des cultures, la culture des légumineuses, le maintien des prairies ...			
3	- Acquisition de parcelles et mise en place de baux ruraux environnementaux			
4	Acquisition de parcelles et mise en place de baux ruraux environnementaux			2026-2032
5	Animer les programmes de lutte contre les pollutions diffuses sur les aires d'alimentation de captage			2026-2032
6	Mettre en place la télérelève sur l'ensemble du territoire : déploiement de compteurs connectés	Projet		2026-2032
7	Installer des compteurs de sectorisation et de loggers pour faciliter la recherche de fuite et améliorer le rendement des réseaux d'eau			2026-2029
8	Elaborer un schéma directeur d'assainissement des eaux usées et des eaux pluviales	Projet		2026-2027

Indicateurs	% de conformité physico-chimique de l'eau distribuée	Livrables	Schéma directeur d'assainissement
	Quantité d'eau consommée		
	Part de compteurs connectés		
	% de rendement du réseau (maintien des 90%)		
	% d'ha protégés en zone de captage		

Moyens associés Association AUPE et financements privés
Budget REC - financement Agence de l'Eau



Axe 4. Accompagner et soutenir les acteurs économiques dans leur transition écologique**PILOTE(s)** : CC des Coëvrons**PARTENAIRES** : Les 3 PAT Mayennais, CIVAM bio, CIVAM AD, CIAP, chambre d'agriculture, CPIE, Régie des eaux, Département, DDT, INRAE, ...**PROGRAMME** : Projet alimentaire de territoire**Référence TETE - AEC** : 6.4.1 Soutenir une agriculture et une alimentation plus durable**Contexte**

La feuille de route pour le Projet alimentaire de territoire (PAT) 2025-2030 a été adoptée le 25 février 2025. Elle se compose des orientations stratégiques, d'un plan d'actions actualisé et d'un schéma de gouvernance. Le cap stratégique promeut à l'horizon 2030 :

- Une alimentation solidaire permettant un accès équitable de la population à l'offre alimentaire durable, une juste rémunération des producteurs du territoire et un regard attentif aux solidarités interterritoriales
- une agriculture résiliente au service de l'alimentation du territoire, fondée sur des modes de production et de transformation durables peu contributeurs aux changements climatiques, s'appuyant sur l'agriculture forte d'un réseau de producteurs locaux distribuant en circuits courts
- un dialogue territorial vivant, favorisant le pouvoir d'agir des acteurs du territoire, dont les citoyens pour coconstruire un système alimentaire durable

En complément de l'action directe sur le secteur agricole et alimentaire, le PAT à travers l'éducation alimentaire est également un levier de sensibilisation des habitants à l'évolution des modes de consommation et à la santé.

Depuis 2023, l'INRAE porte le projet TETRAE PRESENCE - Improve Services of bovine livestock in territories. La CC des Coëvrons est partenaire de cette recherche action qui est menée sur plusieurs territoires des Pays de la Loire. L'objectif du projet : éclairer les dynamiques d'élevage bovin de la Région Pays de Loire pour pouvoir accompagner la filière vers une durabilité des exploitations en termes économiques et écologiques.

Description

Mise en œuvre du projet TETRAE PRESENCE et du projet alimentaire de territoire 2025-2030 autour de 4 axes :

Produire localement et durablement de manière résiliente, en préservant la qualité de vie 1. Encourager l'installation et la transmission des exploitations 2. Développer des filières agricoles durables et variées adaptées aux enjeux du changement climatique 3. Mettre en valeur la patrimoine agricole local auprès des Coëvronnais et des visiteurs 4. Faciliter le soutien et la solidarité entre agriculteurs/producteurs 5. Préserver et valoriser le bocage mayennais	Rendre accessible à tous des produits locaux de qualité 1. Encourager et valoriser une restauration sociale durable 2. Développer l'économie locale et valoriser le patrimoine culinaire 3. Répondre aux enjeux liés à la précarité et l'insécurité alimentaire
Consommer de manière responsable des produits locaux de qualité, dans le plaisir et l'équilibre 1. Sensibiliser et rassembler autour du "Bien et Mieux manger" 2. Réduire le gaspillage alimentaire	Soutenir la démocratie alimentaire 1. Favoriser les échanges et la co-construction entre acteurs du territoire

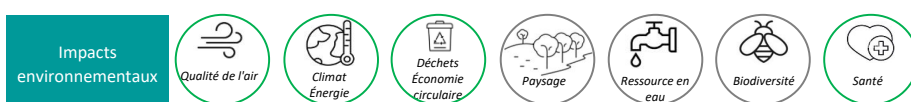
Objectifs

- Maintenir une agriculture résiliente

N°	Mesures	État	Référent	Calendrier
I	Mettre en œuvre les actions visant à développer des filières agricoles durables et variées adaptées aux enjeux du changement climatique	engagée	DGAADT - PAT	2026-2030
1	Suivre la réalisation du projet de recherche TETRAE PRESENCE	engagée	DGAADT - PAT	
2	Accompagner des fermes à la transition de leurs systèmes de production vers plus de résilience, d'atténuation et d'adaptation aux changements climatiques <i>Mise en place d'un dispositif "fermes en transitions"</i>	nouvelle		2026-2028
3	Renforcer les liens et complémentarités entre les actions menées par la REC et la CC des Coëvrons			2026-2028
4	Développer des cultures peu exigeantes en intrants pour supplanter aux cultures de céréales ou de maïs - Contenu à définir			2028
II	Mettre en œuvre les actions en faveur du développement des filières courtes	engagée	DGAADT - PAT	2026-2030
5	Poursuivre la structuration des filières locales favorisant la souveraineté alimentaire et limitant le transport des denrées alimentaires	engagée	DGAADT - PAT	2026-2030
6	Eduquer à une alimentation locale et de saison au sein des cantines			
III	Mettre en œuvre les actions visant la réduction du gaspillage alimentaire	engagée	DGAADT - PAT	2026-2030

Indicateurs	Nombre d'exploitations accompagnées	Livrables	Bilan annuel du PAT
	Indicateurs définis dans le PAT		Evaluation à mi-parcours (2027)

Moyens associés 1 ETP - 141 K€ (période 2026-2027)
Financement DRAAF pour le suivi et la mise en œuvre d'actions



Axe 7. Être tous acteurs de la transition écologique du territoire**PILOTE(s)** : CC des Coëvrons**PARTENAIRES** : ADEME, Conseil départemental de la Mayenne**PROGRAMME** : PLPDMA**Référence TETE - AEC** : 3.3.5 Valoriser les déchets résiduels et les biodéchets**Contexte**

L'économie linéaire est la forme la plus présente actuellement. Elle repose sur le modèle "extraire, produire, consommer, jeter". A l'inverse, l'économie circulaire vise à produire en limitant l'utilisation de ressources, en favorisant la réduction, la réutilisation, le réemploi et le recyclage des matériaux tout en minimisant la production de déchets.

La Communauté de communes des Coëvrons a mené un programme d'actions en matière d'économie circulaire de 2021 à 2024 avec l'appui de l'ADEME et du Conseil départemental de la Mayenne.

Elle porte également depuis de nombreuses années une politique de réduction et de valorisation des déchets sur son territoire. Un programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés (PLPDMA) a été adopté pour la période 2023-2029. Il formalise les actions de prévention à mettre en œuvre. La redevance incitative a été mise en place sur l'ensemble du territoire en 2024. L'ensemble des apports de déchets par les particuliers se fait désormais dans les points d'apport volontaire ou en déchetteries.

Description

Il s'agit de redéfinir avec la nouvelle mandature la stratégie souhaitée en matière d'économie circulaire. La mise en œuvre du plan de prévention des déchets (prévention, collecte et valorisation) se poursuivra. Des pistes d'optimisation des coûts seront également à étudier.

Objectifs

- Réduire la quantité de déchets produits :
 - Réduction de 50 % des OMR (Ordures ménagères résiduelles) en 2029 en prenant en référence l'année 2019
 - Diminution de 15% de la part des déchets ménagers et assimilés (DMA) envoyée à l'enfouissement
- Accompagner le changement de comportements et de pratiques des producteurs de déchets du territoire, en matière de consommation, de production et de valorisation des déchets

N°	Mesures	État	Référent	Calendrier
1	(Re)définir la stratégie d'économie circulaire des Coëvrons, son pilotage et son animation	nouvelle	A définir	2026-2027
2	Développer l'intégration et le transversalité de l'économie circulaire dans l'ensemble des politiques publiques des Coëvrons <i>Former en interne, mettre en place une transversalité des actions et des projets, intégrer l'économie circulaire dans les politiques territoriales</i>			2026-2032
3	Suivre et évaluer le déploiement de la stratégie économie circulaire			2027-2032
4	Redéfinir les objectifs de réduction des déchets	engagée	DGAI - Prévention des Déchets	2026-2032
5	Mettre en œuvre le programme de prévention des déchets <i>Animations auprès des écoles et du grand public</i>			2026-2032
6	Encourager le tri à la source et la valorisation des bio-déchets <i>Etat des lieux auprès des restaurateurs et hébergeurs; identification de solutions à déployer</i> <i>Poursuivre le développement du compostage individuel et expérimenter un compostage collectif en pied d'immeuble</i>			2026-2032
7	Etudier des pistes d'optimisation des coûts liés à la gestion des déchets			
8	Rechercher des filières locales de valorisation / de réemploi des matériaux lors de la déconstruction de bâtiment		DGAI	2026-2032
9	Poursuivre la démarche de valorisation / revente du matériel communautaire usagé		DGAR	2026-2032

Indicateurs	Taux de valorisation des déchets (kg de déchets triés /habitant /an)	Livrables	Stratégie Economie circulaire définie
	Production de déchets (kg /habitant)		Rapport annuel du service public de prévention et de gestion des déchets (SPPGD)
	Tonnage des déchets ménagers et assimilés (kg/hab/an)		
	Nombre de personnes et structures sensibilisées		

Moyens associés	Stratégie "économie circulaire" : moyens à définir
	Prévention des déchets : 0,8 ETP , 2026 : 18 000€ en fonctionnement et 6 800€ en investissement

Impacts environnementaux	 Qualité de l'air	 Climat Énergie	 Déchets Économie circulaire	 Paysage	 Ressource en eau	 Biodiversité	 Santé

Axe 7. Être tous acteurs de la transition écologique du territoire**PILOTE(s)** : CC des Coëvrans**PARTENAIRES** : ARS**PROGRAMME** : Contrat local de santé**Référence TETE - AEC** :**Contexte**

La qualité de l'air est un enjeu de santé publique. La Loi Grenelle II de 2010 a rendu obligatoire la surveillance de la qualité de l'air intérieur dans les établissements recevant du public (ERP) qui accueillent des populations sensibles et exposées sur de longues périodes (écoles, crèches, centres de loisirs,...). Les Décrets et Arrêtés du 27 décembre 2022 ont modifiés les modalités de surveillance, rendant notamment obligatoire un autodiagnostic de la qualité de l'air intérieur (QAI) des établissements concernés tous les 4 ans ainsi que l'élaboration d'un plan d'actions par établissement concerné d'ici décembre 2026.

Le contrat local de santé 2025-2028 intègre dans son programme d'action, la mesure 3.2 "Promouvoir la qualité de l'air".

A ce titre, des actions ont déjà été initiées : ateliers Nesting à destination des futurs/jeunes parents, professionnelles de la petite enfance, escape game sur la qualité de l'air intérieur.

Description

Les actions visant à réduire les déplacements carbonés, remplacer les systèmes de chauffage au bois et accompagner les pratiques agricoles doivent participer à l'amélioration de la qualité de l'air.

La présente fiche action portera sur les enjeux de qualité de l'air intérieur au sein du patrimoine et des compétences de la Communauté de communes, en complémentarité d'une approche territoriale portée notamment dans le cadre du contrat local de santé.

Les actions initiées sont à renforcer sur les prochaines années. La qualité de l'air des bâtiments communautaires sera inclus dans la démarche de gestion patrimoniale dynamique initiée par l'intercommunalité.

Objectifs

- Informer et sensibiliser aux enjeux de qualité de l'air et des impacts sur la santé
- Assurer le suivi de la qualité de l'air des établissements recevant du public

N°	Mesures	État	Référent	Calendrier
1	Patrimoine / compétence de l'EPCI			
2	Revoir l'organisation autour de la QAI <i>Ecrire la procédure d'organisation afin de s'assurer du rôle et des limites d'intervention de chacun</i>	nouvelle	DGACS - CLS / DGAADT -dev. Local	2026
3	Surveiller la qualité de l'air dans les accueils de loisirs <i>Assurer la vérification/rapport annuel, s'assurer des autodiagnostic et des plans d'action par ALSH</i>	engagée	DGAI	2026-2032
4	Vérifier périodiquement l'état, le fonctionnement des systèmes et les débits de ventilation des ERP communautaires (lien fiche action EXE 6) <i>contrat de maintenance / régie</i>	nouvelle	DGAI	2026-2032
5	Mettre en place un suivi de la QAI des bâtiments communautaires <i>à intégrer dans la GPIE (fiche action EXE 6)</i>	nouvelle	A définir	2026-2032
6	Intégrer la qualité de l'air et le confort d'été dans la conception des opérations et bâtiments (fiche action EXE 6)	engagée	DGAI	2026-2032
7	Renforcer l'intégration des enjeux de qualité de l'air dans la politique d'achat responsable de la CC des Coëvrans (produits, méthodes, matériaux, revêtements peu émissifs...) (lien fiches action EXE 5 et EXE 2) <i>Sensibiliser et informer les services et élu.e.s, identifier les pratiques</i>	nouvelle	A définir	2026-2032
8	Approche patrimoniale			
9	Sensibiliser/informer le grand public sur les enjeux de qualité de l'air intérieur liés aux matériaux et comportements (ex : produits d'entretien...) <i>Ateliers, diffusion de bonnes pratiques</i>		DGACS - CLS	2026-2028
10	Informier sur les enjeux de remplacement des systèmes de chauffage aux bois des particuliers par l'Espace Conseil France Rénov' (fiche action HAB 1) <i>Conseil et information pour les projets de rénovation (matériaux...) et changement de systèmes de chauffage</i>	engagée	DGAADT - ECFR	2026-2027

Indicateurs	Nombre de personnes et structures sensibilisées	Livrables	Rapport annuel de la QAI des ALSH Tableau de suivi inclus dans la GPIE
--------------------	---	------------------	---

Moyens associés	temps agents Vérification des installations : coût à définir selon le choix de mise en œuvre (régie ou prestations extérieures) Animations (moyens définis au fil de l'eau)
------------------------	---

Impacts environnementaux	      
---------------------------------	--

Axe 7. Être tous acteurs de la transition écologique du territoire**PILOTE(s)** : CC des Coëvrons**PARTENAIRES** : Collectivités, établissements scolaires, Lycées, collèges, associations (Le Nymphéa, SYNERGIES 53, CPIE, les Petits débrouillards, MNE ...),...**PROGRAMME :****Référence TETE - AEC** : CAE - 6.5.2 Inciter les citoyens et les relais d'opinions à une consommation responsable)

* 6.5.2.1 S'organiser en interne et localement pour sensibiliser les habitants

* 6.5.2.3 Sensibiliser les habitants sur l'éco-consommation et les éco-gestes

* 6.5.2.4 Montrer l'exemple lors des événements

* 6.5.3 Développer des actions d'éducation et de sensibilisation dans les établissements scolaires et centres de petite enfance

Contexte

L'implication et une acculturation de tous les publics est essentielle pour modifier durablement nos modes de vie. De nombreux acteurs s'investissent à différentes échelles d'intervention (ex : départemental, local...).

La CC des Coëvrons mène des actions de sensibilisation dans le cadre des différentes politiques de transition : sensibilisation au compostage, lutte contre le gaspillage alimentaire, sensibilisation à la mobilité durable... à destination de publics différents (grand public, scolaires...).

En complémentarité, des services en lien quotidien avec les habitants participent à la sensibilisation et à l'acculturation aux enjeux écologiques et climatiques dans leur fonctionnement au quotidien (ex : centres de loisirs). Les agents du service enfance-jeunesse de la CC des Coëvrons se forment dans le cadre de la formation-action "Transition : les jeunes prennent l'initiative" de 3 ans assurée par le Graine Pays de la Loire. La culture peut également être un autre vecteur de sensibilisation à travers des actions de médiation ou de sensibilisation plus ponctuelle (ex : participation de la lecture publique au Mois du Climat; création de l'exposition temporaire "l'humain face au climat de la préhistoire à nos jours" par le Musée de Préhistoire).

Description

Il s'agira :

- d'avoir une meilleure coordination afin de rationaliser les actions, démultiplier l'effet et avoir une meilleure vision d'ensemble des actions menées et du public visé

- de poursuivre les actions de sensibilisation et de mobilisation sur les enjeux associés au changement climatique. Un format ludique et pratique sera recherché. Les supports et les thématiques pourront varier : sobriété numérique, qualité de l'air, énergie (sobriété énergétique, énergies renouvelables...), adaptation, ...

- d'inclure les enjeux de transition écologique dans l'organisation des événements

Objectifs

- Améliorer la connaissance du public sur les thématiques liées aux transitions
- Favoriser le changement de comportement et le passage à l'action
- Encourager l'engagement des habitants dans des actions en faveur de l'environnement
- Sensibiliser les enfants et les jeunes

N°	Mesures	État	Référent	Calendrier
1	Mettre en place des animations sur les enjeux de transition de manière coordonnée entre les différents programmes /services	Engagée	Tous les services	2026-2032
2	S'appuyer sur la médiation culturelle <i>Exposition temporaire "l'humain face au climat de la préhistoire à nos jours" ; pôle lecture ...</i>		DGACJS DGAADT	2026-2032
3	Proposer des actions collectives participatives <i>Ex : atlas intercommunal de la biodiversité, plantations d'arbres...</i>		Tous les services	2026-2032
4	Définir un cadre collectif au sein de l'EPCI pour la mise en place d'événements éco-responsables goodies/cadeaux, covoiturage, kit évènementiel, stationnements vélos...	nouvelle	A définir	2027
5	Sensibiliser les enfants et les jeunes aux enjeux climat-air-énergie et à l'éco-citoyenneté	Engagée	Tous les services	2026-2032
6	- S'organiser entre les services pour avoir une action coordonnée auprès des établissements scolaires	nouvelle	A définir	2026-2027
7	- Formation des agents du service enfance-jeunesse "transition, les jeunes prennent l'initiative"	Engagée		2026-2028
8	- Définir un socle commun autour de la transition écologique pour les ASLH et séjours jeunesse	nouvelle	DGACJS - service enfance-jeunesse	2026
9	- Poursuivre le travail auprès des écoles autour de l'engagement des jeunes, en y intégrant la transition écologique (<i>travail avec les éco-délégués</i>)			rentrée 2026-2027

Indicateurs	Nombre d'animations / actions menées par thématique	Livrables	Cadre "évènementiel" défini
	Nombre de participants		Agenda des animations des Coëvrons
	Nombre d'écoles impliquées et d'enfants sensibilisés		Socle commun des accueils de loisirs

Moyens associés	Animation en interne et coûts intervenants externes
-----------------	---



Axe 1. Tendre vers l'exemplarité de l'action publique**PILOTE(s)** : CC des Coëvrons**PARTENAIRES** : L'Etat et ses opérateurs, ADEME, collectivités locales, Régie des Eaux des Coëvrons, GIEC Pays de la Loire, Territoire d'Énergie Mayenne, GRDF, ENEDIS, autres Personnes Publiques Associées (PCAET)**Référence TETE - AEC** : 5.1 - gouvernance**Contexte**

Le Plan Climat Air Energie Territorial est un document de planification ayant vocation à infuser dans les autres démarches portées par la collectivité. En complémentarité, la Communauté de communes s'est engagée dans une démarche "Territoire engagé pour la transition écologique", à travers la signature d'un contrat d'objectifs territorial (COT) signé avec l'ADEME début 2025. La démarche vise à faire progresser le territoire sur la base des référentiels "Climat Air Energie" (CAE) et "Economie circulaire" (ECi) dans une démarche d'amélioration continue. Les programmes d'actions du PCAET et du COT sont définis en complémentarité.

Description

Un système de gouvernance adapté à la mise en œuvre du COT et du PCAET est à mettre en place. Il s'agit d'en faciliter l'opérationnalité, le suivi et l'évaluation, aussi bien au sein des services et politiques portées par l'EPCI qu'avec les acteurs et partenaires extérieurs.

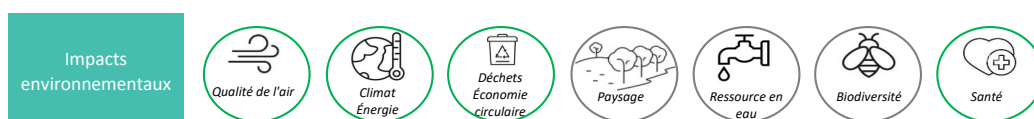
Objectifs

- Intégrer les enjeux de transition écologique dans les différentes politiques publiques et les actions menées
- Mobiliser et mettre en réseau les acteurs autour de l'atteinte des objectifs du PCAET
- Veiller à la complémentarité et à la transversalité entre le PCAET et le COT
- Suivre et évaluer l'atteinte des objectifs
- Informer régulièrement sur l'état d'avancement des démarches

N°	Mesures	Etat	Référent	Calendrier
1	Structurer la gouvernance et l'organisation interne et partenariale pour assurer la transversalité de la mise en œuvre et le suivi du plan d'actions <i>Pilotage de la politique Climat-Air-Energie, référents par service, équipe projet transversale...</i>	Nouvelle	DG	2026
2	Mettre en place et coordonner le pilotage des outils <i>Réaliser un bilan carbone et établir un rapport de développement durable</i>			2026-2027
3	Mettre en œuvre le programme d'actions du Contrat d'objectif territorial (COT) <i>Evaluation sur 2028; selon les résultats solliciter le renouvellement du label TETE</i>			2026-2028
4	Favoriser la participation citoyenne <i>Conseil de développement, ...</i>			2026-2032
5	Etudier les stratégies financières possibles en matière de financement de la transition écologique <i>CEE, contrat de performance énergétique, appel à projets, critères d'éco-conditionnalités dans les aides de l'EPCI, budget participatif...</i>		A définir	2027-2029
6	Suivre et évaluer la mise en œuvre du PCAET : - Outil de pilotage pour suivre les actions et renseigner les indicateurs afin de contrôler les résultats au regard de la trajectoire du PCAET - Suivi annuel, communication des résultats - Réalisation d'un bilan à mi-parcours [mise à jour avec la plateforme Terristory Air Pays de la Loire]		DGAADT - Dév local	2026-2032
7	Assurer une veille des projets phares des acteurs locaux <i>Recenser les initiatives locales (lien Action ECO1)</i>			2027
8	Mobiliser les partenaires et acteurs locaux et mieux les intégrer dans l'atteinte des objectifs du PCAET et la mise en œuvre des actions <i>Objectif : inclure des Fiches actions d'acteurs locaux dans le PCAET - pour bilan mi-parcours</i>			2026-2028
9	Définir une stratégie bas carbone visant à renforcer le stockage de carbone		à définir	2028

Indicateurs	Etat d'avancement des actions	Livrables
	Suivi des indicateurs du PCAET	Bilan carbone
	Suivi des indicateurs du COT	Rapport DD avec suivi annuel PCAET
		Evaluation du COT 2028
		Bilan à mi-parcours du PCAET - 2029
		Evaluation finale du PCAET - 2032

Moyens associés	Temps agent dédié au PCAET et chef de projet TETE en lien avec les personnes en charge des différents programmes PAT, CLS, PLH, mobilité, participation citoyenne ... Coût du bilan carbone à estimer
-----------------	--



Axe 1. Tendre vers l'exemplarité de l'action publique**PILOTE(s)** : CC des Coëvrons**PARTENAIRES** : CNFPT, AMF, AMR, collège TES, Comité 21, ADEME**PROGRAMME** :**Référence TETE - AEC** : 5.1.3 - Former et mobiliser**Contexte**

La réussite de la transition énergétique repose sur l'implication des acteurs locaux, dont les élus auxquels il revient de fixer un cap à suivre pour le territoire, comme pour les agents chargés de mettre en œuvre cette vision.

Les cadres et encadrants peuvent avoir une influence significative sur la définition et la conduite des politiques publiques. Ils peuvent embarquer leurs agents et de nombreuses parties prenantes dans une dynamique de transformation – transition écologique et sociétale.

Au-delà d'une acculturation sur les enjeux climat-air-énergie des élus, encadrants et agents, il s'agit de les outiller et de les former pour qu'ils puissent s'impliquer dans la transition.

Cela passe également par une montée en compétences des encadrants sur les aspects socio-comportementaux visant notamment à accompagner le changement et l'intelligence collective. Un décloisonnement et une transversalité dans les modes de travail sont à rechercher pour assurer une dynamique.

Description

Plusieurs niveaux d'intervention :

- Une sensibilisation et information au quotidien : travailler avec l'ensemble des services pour que chaque agent adopte de bonnes pratiques en matière de mobilité (travail à distance, covoiturage...), d'énergie (utilisation raisonnée du chauffage...), de numérique (chartes informatiques, IA générative, déconnexion...)
- De la formation auprès des élus, des managers et des agents : à travers le plan de formation, mais également des retours d'expérience, des visites, des sensibilisations internes, une refonte des fiches de poste...

Objectifs

- Intégrer les enjeux de transition écologique et sociétale dans les différentes politiques publiques et les actions menées
- Former les agents aux enjeux de transition écologique et accompagner l'évolution des métiers
- Accompagner la formation / l'acculturation des élus sur les enjeux de transition écologique

n°		Etat	Référent	Calendrier
1	Construire le référentiel de compétences en vue d'intégrer les transitions	Engagée	DGAR- service RH	2026
2	Mettre en œuvre le plan de formation des Coëvrons 2025-2028 <i>Cadre fixé, définir précisément le plan de formation avec des actions individuelles</i>			2026-2028
3	Mettre en place des ateliers intra pour sensibiliser les agents aux transitions			2026-2028
4	Mettre en place des formations délocalisées pour favoriser l'adaptation des métiers à la transition écologique et énergétique			2026-2028
5	Créer un campus des transitions à destination des encadrants et des élus, en lien avec le collège TES et le CNFPT		DG / DGAR- service RH	2026-2027
6	Identifier les besoins et formaliser un plan de formation pour les élus	Nouvelle	DG	2026-2027
7	Mettre en place des actions de sensibilisation climat-air-énergie à destination des agents et des élus <i>Ex : concours inter-services, semaine de l'efficacité énergétique, retour d'expériences, ...</i>		A définir	2027-2030

Indicateurs	Nb de formation (et de sessions) mises en place	Livrables	Référentiel de compétences
	Nb de participants et directions représentées		Plan de formation
			Programme de formations des élus

Moyens associés	Budgets formation (art. 6184 et 6531)
-----------------	---------------------------------------



Axe 1. Tendre vers l'exemplarité de l'action publique**PILOTE(s)** : CC des Coëvrons**PARTENAIRES** :**Référence TETE - AEC** : 5.1.3 - Former et mobiliser**Contexte**

Les usages du numérique sont en constante évolution (intelligence artificielle, objets connectés...). Ils peuvent être un levier en faveur de la transition écologique, mais ils sont également une source croissante de consommation de ressource. Différentes actions ont été mises en place ces dernières années par le service informatique :

- le parc de matériel a été optimisé, les imprimantes individuelles supprimées
- la fréquence de remplacement des ordinateurs est passé de 5 ans à 6 ans
- la température des salles des serveurs a été revue à la hausse
- les contenus vidéos et photographiques (lourds en data) du service communication sont archivés après 3 ans sur un appareil moins consommateur que les serveurs du réseau de la collectivité.

Description

Il s'agit de réduire l'impact carbone du numérique à travers :

- le choix du matériel et des équipements
- les usages du numérique

En parallèle, il est nécessaire de repenser la manière de communiquer et de gérer les données dans un objectif d'efficacité personnelle, organisationnelle et environnementale.

Objectifs

- Avoir de meilleurs usages du numérique
- Limiter l'empreinte environnementale de l'usage du numérique dans la collectivité

N°	Mesures	Etat	Référent	Calendrier
1	Lancer un marché à bons de commande de fournitures de matériel informatique respectant la Loi AGECE (reconditionnement, recyclage et réemploi) pour la période 2026-2030 <i>Marché d'une durée de 4 ans</i>	A engager		2026-2030
2	Rationaliser les logiciels utilisés par les services <i>Suite à l'état des lieux réalisé, supprimer les logiciels en doublon, mutualiser l'usage de logiciels</i>	Engagée	DGAI - Informatique	2026-2027
3	Poursuivre le déploiement du système d'information géographique : capter/capitaliser les données pour améliorer l'efficacité des services (biodiversité, consommation foncière, installations EnR...)			2026-2032
4	Définir une charte d'usage de l'Intelligence artificielle intégrant les enjeux environnementaux		DG	2026
5	Organiser un archivage numérique plus sobre en lien avec les capacités de Data <i>Formation, journées de tri des archives numériques, campagnes d'archivage...</i>		DGAR - Archives	2026-2032
6	Accompagner la montée en compétences des agents sur l'usage du numérique : <i>- Communiquer sur les bonnes pratiques sur l'usage du numérique, impression, téléphonie, réduire l'impact des messageries et du stockage de données</i>	Nouvelle	A définir	2027

Indicateurs

Nombre d'agents sensibilisés / formés
Nombre de fichiers sur le serveur

Livrables

Charte IA adoptée et diffusée
Applications web cartographiques

Moyens associés

Animation interne
Marché de prestation inclus dans le budget informatique

Impacts environnementaux

Axe 1. Tendre vers l'exemplarité de l'action publique**PILOTE(s)** : CC des Coëvrans**PARTENAIRES** :**PROGRAMME** :**Référence TETE - AEC** :**Contexte**

La Communauté de communes communique auprès des habitants et acteurs du territoire à travers de multiples supports : format papier, magazine, réseaux sociaux, sites internet.

Description

Une démarche globale de réduction de l'empreinte carbone liée à la communication de la Communauté de communes sera engagée. Une première action a été engagée en 2025 avec la refonte du site internet, aujourd'hui éco-conçu.

Objectifs

- Réduire l'empreinte carbone des supports de communication

N°	Mesures	Etat	Référent	Calendrier
1	Définir une stratégie "communication bas carbone" <i>Réaliser un état des lieux des pratiques existantes, identifier les leviers d'actions et la stratégie à mettre en place</i>	nouvelle	DG service communication	2026
2	Mettre en œuvre la stratégie de communication bas carbone au sein des différents supports			2027-2031
3	Diffusion auprès des autres services impliqués dans la communication et le marketing (tourisme, patrimoine, culture...) (ex : goodies) et les sensibiliser pour accompagner l'évolution des pratiques			2027-2031

Indicateurs	Etat d'avancement des actions de la stratégie	Livrables	Stratégie "communication bas carbone"

Moyens associés Temps agent

Impacts environnementaux	Qualité de l'air	Climat Énergie	Déchets Économie	Paysage	Ressource	Biodiversité	Santé

Axe 1. Tendre vers l'exemplarité de l'action publique

PILOTE(s) : CC des Coëvrans

PARTENAIRES : RESECO

PROGRAMME : Politique d'achat responsable des Coëvrans

Référence TETE - AEC : 5.2 - Finances et commande publique

Contexte
La Loi de finances 2024 a introduit l'obligation aux collectivités de plus de 3 500 habitants et EPCI de se doter d'un budget vert (Article 191) et d'une dette verte (Article 192). Il s'agit pour la Communauté de communes d'évaluer l'impact environnemental de la dépense publique. Le périmètre d'analyse sera amené à évoluer chaque année.

En parallèle, il est nécessaire de chercher à consommer « mieux » en prenant en compte l'impact environnemental, sanitaire et social. Cet engagement doit trouver son origine dans le montage des marchés publics, avec notamment l'insertion de critères et clauses environnementales et sociales.

Une politique d'achat responsable a été adoptée en 2024 par la Communauté de communes :

AXES	OBJECTIFS
1 - Une commande publique performante en matière de développement durable	Structurer une commande publique responsable Maîtriser les dépenses par la rationalisation des achats et réflexion en coût global
2 - Un achat pour un territoire économiquement responsable	Faciliter l'accès des opérateurs économiques notamment du territoire à la commande publique Améliorer les délais de paiement et l'information auprès des fournisseurs
3 - Un achat pour un territoire protégeant l'environnement	Limiter et valoriser les déchets Soutenir la transition écologique des secteurs BTP/ TP et de l'alimentation
4 - Un achat pour un territoire solidaire	Développer le recours à l'insertion professionnelle Promouvoir l'égalité femmes-hommes

Description
Instauration d'un budget vert et mise en oeuvre de la politique d'achat responsable.

- Objectifs**
- Avoir une dépense publique à impact environnemental positif
 - Avoir une politique d'achat plus responsable
 - Tous les marchés suivis par le service de la commande publique inclus des dispositions environnementales d'ici 2028

N°	Mesures	Etat	Référent	Calendrier
1	Mettre en œuvre la politique d'achat responsable <i>Editer et diffuser un guide d'achats durables auprès des services, réaliser une cartographie des achats, sensibiliser/former les services et secrétaires de mairie.</i>	engagée	DGAR - service de la commande publique	2026-2032
2	Etablir le budget "vert" de la CC des Coëvrans et assurer l'évaluation climatique annuellement <i>Sensibiliser les élus et former les équipes, mettre en place la méthodologie collective d'évaluation, inclure chaque année les nouveaux axes thématiques</i>	nouvelle	DGAR - service des Finances	2026-2032
3	Sur la base de l'évaluation climat du budget, analyser les possibilités de réorienter des dépenses selon un angle Climat	nouvelle	DGAR - service des Finances	2030

Indicateurs	Mesures	Livrables
	Avancement de la mise en œuvre de la politique d'achat	Guide interne des achats
	Nombre et % de marchés intégrant une clause environnementale	Cartographie des achats
	Nombre de personnes (agents, élus, secrétaires) formées/mobilisées	Budget vert annuel
	Evolution des résultats du budget vert = part des dépenses contribuant positivement/négativement aux objectifs de transition écologique	

Moyens associés
Poste d'acheteur public
Adhésion à RESECO

Impacts environnementaux









Axe 1. Tendre vers l'exemplarité de l'action publique**PILOTE(s)** : CC des Coëvrons**PARTENAIRES** : FNCCR**Référence TETE - AEC** : 2.1 Suivi et stratégie patrimoniale

2.2.1 Augmenter l'efficacité énergétique pour la chaleur et le rafraîchissement des bâtiments publics

2.2.2 Augmenter l'efficacité énergétique pour l'électricité des bâtiments publics

Contexte

La Communauté de communes a un enjeu de gestion de son patrimoine immobilier. Un schéma directeur immobilier a été élaboré en 2019, sans volet énergétique.

Des actions d'économie et de performance énergétique sont menées de manière éparpillées sans approche globale. Une cellule Energie a été créée en juin 2024 pour travailler sur ces enjeux. Un système de management énergétique a été mis en place en 2025 et un marché public pour la réalisation d'audits énergétiques a été lancé. La cellule ingénierie au sein de la DGA Infrastructures assure le portage des projets de rénovation globale et de construction de l'EPCI. Bien qu'il n'y ait pas d'ambition de qualité officiellement formalisée pour les rénovations ou constructions, le niveau de performance E3C1 (référentiel E+C-) est généralement recherché. La cellule ingénierie intervient également pour le compte des communes dans le cadre de convention pour des missions d'assistance à maîtrise d'ouvrage ou de maîtrise d'ouvrage déléguée.

Description

Réviser le schéma directeur immobilier en y intégrant les fluides et mettre en place une gestion dynamique du patrimoine immobilier.

S'appuyer sur une analyse systémique (stratégie et de coût global) pour définir la programmation des actions et travaux à mener

Assurer le suivi des consommations et vérifier les économies générées (comparer économie attendue et réalité)

Objectifs

- Améliorer la gestion du parc immobilier de la CC des Coëvrons afin de la rationaliser
- Réduire les émissions de GES et consommations de fluides des bâtiments communautaires

n°	Mesures	Etat	Référent	Calendrier
1	Mettre en œuvre le système de management énergétique <i>Suivi des fluides et optimisation tarifaire ; estimer l'étiquette énergétique des bâtiments</i>	engagée	DGAADT - cellule Energie	suivi et communication annuelle
2	Réaliser des audits énergétiques sur les bâtiments à enjeux <i>avec option de simulation thermodynamique</i>			2026-2027
3	Répondre au Décret tertiaire et Décret BACS <i>Réalisation des audits, déclaration sur Opérat, mise en conformité et suivi des bâtiments concernés</i>			Audits : 2026 + Déclarations annuelles
4	Identifier avec les services gestionnaire de bâtiment des actions de sobriété et d'efficacité énergétique et de qualité de l'air intérieur possible <i>Identification des besoins et des bâtiments à enjeux</i>	engagée		2026-2032
5	Mettre en place une gestion patrimoniale immobilière énergétique dynamique (GPIE) intégrant le QAI et confort d'été <i>Mise en place d'une organisation transversale, et d'un inventaire dynamique du patrimoine immobilier : plans des bâtiments, analyse des données pour identifier les pistes d'optimisation / rationalisation des surfaces (démolition, vente, travaux...), efficacité occupationnelle, mise en œuvre collective dans une démarche itérative</i>	nouvelle	Copilotage DGAADT / autres DGA	2026-2027
6	Evaluer et valoriser les résultats annuellement auprès des élus et des services	nouvelle		2026-2032
7	Etablir un budget d'achat de l'énergie par point de livraison	nouvelle	DGAADT / DGAI	BP 2027
8	Etudier l'ensemble des linéaires et armoires d'éclairage public pour identifier les meilleures pistes d'amélioration	nouvelle	DGAI - VRD	
9	Formaliser un cadre d'intervention (critères de qualité de bâtiment) pour la rénovation et la construction d'équipements	nouvelle	DGA	2027
10	Mener des opérations de réhabilitation des équipements / bâtiments	engagée		2026-2032

Indicateurs de suivi	Consommations, dépenses énergétiques et émissions de GES du patrimoine de la collectivité	Livrables	Audits énergétiques
	Nombre de bâtiments communautaires par étiquette énergétique		Bilan "énergie" annuel
	Consommation énergétique /m² des bâtiments communautaires		Bilan de l'analyse des données bâtimentaires (GPIE)
	Etat d'avancement de la mise en œuvre du Décret tertiaire et Décret BACS		Cadre d'intervention adopté
	Consommation énergétique de l'éclairage public		

Moyens associés	Mobilisation des services, animation interne
	Audits / SME : 250 000€ + Financement ACTEE
	Gestion patrimoniale : 10 000€ (plans et métrés), logiciel de gestion, coût d'investissement selon les résultats

Impacts environnementaux							
	Qualité de l'air	Climat Énergie	Déchets Économie circulaire	Paysage	Ressource en eau	Biodiversité	Santé

Axe 1. Tendre vers l'exemplarité de l'action publique

PILOTE(s) : CC des Coëvrons

PARTENAIRES : TEM, SEM Energie Mayenne, ADEME, Conseil départemental, Régie des eaux des Coëvrons (REC)

PROGRAMME :

Référence TETE - AEC : 2.2.3 Augmenter la part de consommation en énergies renouvelables et de récupération pour la chaleur et le rafraîchissement des bâtiments publics

Contexte

La Communauté de communes étudie la mise en place d'énergie renouvelable lorsqu'elle porte un nouveau projet de réhabilitation globale ou de construction. L'énergie retenue dépend du résultat des études et des coûts liés à l'opération. La maison commune, qui accueillera fin 2027 les services communautaires, municipaux de la ville d'Evron et l'Antenne solidarité du Département, ainsi que les services locaux de l'Etat sera chauffée par géothermie. L'Unité technique de Bais inaugurée en 2025 comprend une installation photovoltaïque en autoconsommation.

Les parkings existants de plus de 1 500m² devront disposer d'ombrage sur la moitié de leur surface à partir du 1er juillet 2028 (Loi Climat et Résilience). Cet ombrage devra se faire par l'installation d'ombrières solaires ou par végétalisation.

Description

L'objectif est d'avoir une approche globale du patrimoine communautaire, sur les enjeux d'énergies renouvelables et permettre la mise en place d'une boucle énergétique locale incluant des équipements publics.

Concernant les parkings, une identification des sites potentiels sera réalisée. Un état des lieux des parcs de stationnement extérieurs publics, ainsi qu'une étude pour chaque site est à réaliser pour estimer la faisabilité et la pertinence du dispositif à mettre en place (ombrière ou végétalisation), en prenant notamment en compte les enjeux architecturaux et paysagers.

Objectifs

- Augmenter la part d'énergie renouvelable dans l'énergie produite et consommée par la collectivité

n°	Mesures	Etat	Référent	Calendrier
1	Etudier systématiquement l'opportunité d'énergie renouvelable lors d'une construction ou rénovation lourde de bâtiment <i>Intégrer ce critère en phase programme; avis technique de la cellule énergie en phase APS/APD</i>	engagée	DGAI avec l'appui de la cellule énergie	2026-2032
2	Mettre en place une boucle énergétique locale (ACC photovoltaïque) - Etude du site du Foirail (ville Evron)	nouvelle	Evron DGAADT - cellule Energie	2026-2027
3	Etudier le potentiel de développement d'énergie renouvelable sur le patrimoine de la CC des Coëvrons (bâtiments et parkings) et définir une stratégie de solarisation /végétalisation			2027-2028

Indicateurs

Nombre et nature des installations EnR de l'EPCI
Quantité d'énergie produite (en kwh)

Livrables

Evaluation du potentiel
Stratégie de solarisation

Moyens associés

Etude d'une boucle énergétique : 60 000€
Etude de potentiel : réalisation en interne

Impacts environnementaux



Axe 1. Tendre vers l'exemplarité de l'action publique**PILOTE(s)** : CC des Coëvrons**PARTENAIRES** :**PROGRAMME** :**Référence TETE - AEC** : 4.1.2 Promouvoir la mobilité durable en interne au sein de la collectivité**Contexte**

L'EPCI porte différentes mesures visant à développer la mobilité durable dans les déplacements de ses agents :

- Télétravail en place depuis 2019
- Forfait mobilité durable depuis juil. 2023
- Enquête domicile-travail auprès des agents pour identifier leurs modes de déplacements 2nd semestre 2023
- 7 vélos à assistance électrique, dont un vélo cargo, pour les déplacements professionnels
- Achat / location de véhicules électriques réalisées de façon ponctuelle
- Recours à la visioconférence pour certains rendez-vous

Description

Accompagner les changements de comportements et moderniser la flotte de véhicules pour en réduire l'impact carbone.

Objectifs

- ° Réduire les émissions et consommations énergétiques des déplacements domicile-travail et professionnels des agents et élu.e.s

n°	Mesures	Etat	Référent	Calendrier
1	Etudier les actions possibles au sein de la politique RH pour limiter les besoins de déplacements et favoriser les mobilités durables		DGAR - service RH	2027
2	Poursuivre la politique de télétravail et évaluer les km évités	engagée		2026-2032
3	Définir et mettre en place un dispositif de suivi et établir un bilan annuel des différents modes de déplacements des agents (km parcourus par usage, ...) <i>Identifier les indicateurs pertinents et faciles à mettre en place</i>	nouvelle	DGAADT - dev. Local / DGAR - service RH	2027
4	Promouvoir et faciliter le covoiturage au sein des services de l'EPCI pour les agents et les élus <i>Pour les déplacements domicile-travail, pour des événements organisés par la collectivité : acculturer les différents services et proposer un outil commun</i>	nouvelle	DGAADT - dev. Local	
5	Promouvoir l'utilisation des vélos à assistance électrique agents <i>Communiquer sur l'offre, organiser régulièrement des temps d'information, établir une carte sur les distances réalisables à pied et à vélo en 15 min autour des services; évaluer l'usage et les km parcourus</i>	engagée	DGAADT - dev. Local	2026
6	Faire un diagnostic de la flotte de véhicules et des besoins	nouvelle	DGA	2027
7	Définir une stratégie de renouvellement des véhicules (achat/location) visant une modernisation et une décarbonation de la flotte			2027
8	Assurer le suivi du parc roulant	engagée		2026-2028

Indicateurs	Estimation des Km parcourus par mode de transport pour les déplacements professionnels	Livrables	Bilan annuel
	Estimation des Km parcourus par mode de transport pour les déplacements domicile-travail		Diagnostic de la flotte de véhicules
	Part de véhicules à faibles émissions dans la flotte de l'EPCI		
	Carburant consommé pour les déplacements professionnels et "travaux / véhicules utilitaires"		

Moyens associés	Temps agent
	Financement du fonds de mobilité durable

Impacts environnementaux							
	Qualité de l'air	Climat Énergie	Déchets Économie circulaire	Paysage	Ressource en eau	Biodiversité	Santé

Axe 1. Tendre vers l'exemplarité de l'action publique**PILOTE(s)** : CC des Coëvrons**PARTENAIRES** : Régie des eaux des Coëvrons (REC)**PROGRAMME** :**Référence TETE - AEC** : 2.3.2 Economiser l'eau dans les bâtiments publics**Contexte**

Le territoire connaît chaque été des restrictions d'eau. Un suivi et une optimisation des consommations d'eau est menée sur les équipements communautaires les plus consommateurs (les piscines et le Jardin aquatique).

Description

L'action consistera à s'organiser en interne pour définir un plan de sobriété de l'eau pour les activités de la Communauté de communes.

Cette action porte sur le patrimoine de l'EPCI. Elle est complémentaire à l'action NAT 5 - "Préserver la ressource en eau" qui est une approche territoriale.

Objectifs

◦ Réduire les consommations d'eau potable de l'EPCI

n°	Mesures	Etat	Référent	Calendrier
1	Faire l'état des lieux de la situation actuelle <i>Etat des lieux des compteurs d'eau, bilan des espaces alimentés</i>	nouvelle	A définir et organiser	fin 2026- début 2027
2	Faire un suivi de la consommation d'eau du patrimoine de l'EPCI			2027-2028
3	Identifier les usages non-domestiques de l'eau au sein de la CC des Coëvrons et étudier des solutions alternatives à l'utilisation d'eau potable			2027-2028
4	Définir les mesures à mettre en place			2027-2029
5	Evaluer et valoriser les résultats du plan de sobriété de la collectivité auprès des élus, des agents et des usagers			2027-2032
6	Mettre en place des dispositifs plus économes en eau et de récupération des eaux pluviales		DGAI	2027-2032

Indicateurs

Consommation d'eau potable (en m3)

LivrablesBase de données - état des lieux
Tableau de suivi**Moyens associés**Temps agent
Investissement : à définir avec le plan de sobriété**Impacts environnementaux**

Axe 1. Tendre vers l'exemplarité de l'action publique**PILOTE(s)** : CC des Coëvrons**PARTENAIRES** : TEM, collectivités, Etat, EPCI voisins, ...**PROGRAMME** :

Référence TETE - AEC : 6.2.4 Accompagner les acteurs du secteur tertiaire pour la rénovation et la construction durable de leurs locaux
 6.1.2 Renforcer la coopération au sein de l'intercommunalité

Contexte

Différents acteurs départementaux et locaux apporte une ingénierie aux communes.

La communauté de communes propose de l'assistance à maîtrise d'ouvrage et peut assurer la maîtrise d'ouvrage déléguée pour les communes via un conventionnement pour la construction ou la réhabilitation d'équipements publics.

Description

Il s'agit de poursuivre l'accompagnement via le service technique commun et d'interroger les besoins non-couverts pour lesquels un accompagnement ou une mutualisation de moyens seraient nécessaires.

Objectifs

◦ Réduire les consommations et émissions de GES et améliorer la qualité environnementale (QAI, confort été...) du patrimoine communal

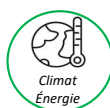
n°	Mesures	Etat	Référent	Calendrier
1	Poursuivre l'assistance aux communes pour la construction/réhabilitation des bâtiments <i>Service technique commun AMO/Moa déléguée</i>	engagée	DGAI	2026-2032
2	Etudier les besoins éventuels d'accompagnement des communes pour l'élaboration et la mise en œuvre de projets <i>Actions mutualisées, valorisation des CEE, évaluation énergétique des bâtiments ...</i>	nouvelle	DGAADT / DGAI (à valider)	2027
3	Suivant les besoins, étudier des solutions possibles avec les partenaires (TEM, Département, ...)		DGAADT / DGAI (à valider)	2027-2032

Indicateurs

Nombre d'opérations (réhabilitation/construction) menées
 Mètres carrés réhabilités

Livrables**Moyens associés**

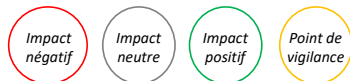
Temps agent

Impacts environnementaux

Identification des impacts environnementaux, opportunité, points de vigilance et recommandations de l'évaluation environnementale stratégique/ ERC



Code couleur des indicateurs d'impact :



N°	Index	Libellés actions	Climat / Énergie	Qualité de l'air	Déchets et économie circulaire	Paysage	Ressource en eau / Cycle de l'eau	Milieux naturels et biodiversité	Santé et qualité de vie	Opportunités EES	Points de vigilances EES	Recommandations EES / Mesures ERC
Axe 1. Accompagner la rénovation énergétique des logements et lutter contre la précarité énergétique												
1	HAB 1	Accompagner la rénovation énergétique du parc de logements	Positif	Positif	Point de vigilance	Point de vigilance	Neutre	Point de vigilance	Positif	Cette action permettra d'améliorer l'empreinte écologique des bâtiments d'habitation ainsi que leur confort pour les usagers.	Certains de ces bâtiments pourraient représenter un intérêt patrimonial qu'il conviendrait de ne pas dénaturer en cas de travaux importants (par exemple avec une isolation par l'extérieur). De plus, ces bâtiments, notamment s'ils sont anciens, pourraient abriter des espèces qui pourraient être dérangées par d'éventuels travaux (par exemple des chiroptères).	(E) En cas de rénovations thermiques d'un bâti avec un intérêt patrimonial, il sera nécessaire de conserver des détails architecturaux préserver l'identité visuelle qu'ils apportent. (R) Concernant les enjeux écologiques, il s'agira en premier lieu d'identifier les lieux à enjeux, puis dans un second temps d'éviter les actions de rénovation au cours des périodes de nidage/reproduction lorsque la présence d'une espèce est avérée. Les travaux devront ensuite être entrepris de manière à préserver les anfractuosités des bâtiments favorables au nidage des espèces.
Axe 2. Accompagner les changements de pratiques de mobilité												
2	MOB 1	Favoriser la pratique des mobilités actives	Positif	Positif	Neutre	Neutre	Neutre	Neutre	Positif	Structurer le réseau cyclable et le sécuriser incitera à se déplacer à vélo ce qui conduira à un impact positif sur les items du climat/énergie - de la qualité de l'air et de la santé et qualité de vie.	/	/
3	MOB 2	Développer les mobilités alternatives à la voiture individuelle et plus respectueuses de la qualité de l'air	Positif	Positif	Neutre	Neutre	Neutre	Neutre	Positif	Cette action favorisera la transition vers des mobilités plus sobres et partagées, en encourageant les alternatives à l'autosolisme (covoiturage, mobilité douce et intermodalité, ...) et conduisant ainsi à améliorer la qualité de l'air, réduire les émissions de GES ou encore améliorer la santé des habitants.	/	/

N°	Index	Libellés actions	Climat / Energie	Qualité de l'air	Déchets et économie circulaire	Paysage	Ressource en eau / Cycle de l'eau	Milieux naturels et biodiversité	Santé et qualité de vie	Opportunités EES	Points de vigilances EES	Recommandations EES / Mesures ERC
Axe 3. Faciliter le passage à l'action des entreprises dans leur transition écologique												
4	ECO 1	Accompagner les entreprises en faveur de la transition écologique	Positif	Positif	Positif	Neutre	Neutre	Neutre	Positif	Cette action permettra de développer l'écologie industrielle sur le territoire : mutualisation de matériels, services, énergie et coopération entre les entreprises permettant de réduire la production énergétique et les déchets et ainsi d'améliorer la qualité de l'air.	/	/
5	ECO 2	Poursuivre les actions engagées pour un développement touristique durable	Positif	Positif	Positif	Positif	Positif	Positif	Positif	La promotion d'un tourisme durable permettra d'étudier et de développer certaines pratiques durables : solutions de mobilités durables, sensibilisation à la préservation des ressources naturelles et l'accompagnement des hébergeurs et restaurateurs au tourisme durable pouvant inclure les thématiques des déchets (réduction des déchets, sensibilisation au tri) et de la gestion de l'eau (réduire l'impact sur la ressource en limitant les consommations).	/	/
Axe 4. Être un territoire producteur d'énergie renouvelable respectueux de la qualité du cadre de vie et des ressources des Coëvrans, impliquant tous les acteurs												
6	ENR 1	Se coordonner pour augmenter la production d'énergie sur le territoire dans le respect des enjeux environnementaux, sociétaux et patrimoniaux locaux	Positif	Positif	Neutre	Neutre	Neutre	Neutre	Positif	Le développement ENR sur le territoire pourrait dénaturer le paysage ont encore conduire à des nuisances sur les écosystèmes et la biodiversité. Toutefois, cette action intègre le fait que cette action devra se faire dans le respect des enjeux environnementaux, paysagers et patrimoniaux. Il n'est donc pas soulevé de points de vigilance supplémentaires sur le paysage et les milieux naturels.	/	/
7	ENR 2	Augmenter la production d'énergie renouvelable localement	Positif	Positif	Neutre	Point de vigilance	Point de vigilance	Point de vigilance	Positif	Cette action permettra de développer les installations ENR sur le territoire et ainsi d'augmenter la part d'électricité et de chaleur renouvelable dans le mix énergétique.	Le développement de certaines ENR peut avoir un impact sur les milieux, le paysage ou la ressource en eau. Energie solaire : En fonction de la nature des espaces agricoles ou des délaissés mobilisés, les nouveaux aménagements de panneaux photovoltaïques pourraient potentiellement détruire des espaces relais de la Trame Verte et Bleue ordinaire. Bois-énergie : (même incidence que pour le paysage) Cette orientation pourrait potentiellement mener à une perte de diversité d'espèces forestières par une exploitation exclusive de certaines essences à haut rendement et à faible fréquence de coupe. Cet objectif affiche malgré tout un impact positif car il permet une gestion durable de la haie sur le territoire. Méthanisation : Le développement des méthaniseurs peut induire des risques de pollutions des milieux naturels (et des ressources en eau).	Les impacts pressentis sur la faune et la flore nécessitent de réfléchir aux mesures ERC en amont des projets de tout type. Energie solaire : Il faudra veiller à ce que les espaces désignés pour les installations solaires de tout type ne se situent pas sur des espaces prioritaires pour la biodiversité tels que des corridors ou des réservoirs de biodiversité. Bois-énergie : Une vision durable de la production d'énergie par la filière bois est nécessaire afin d'assurer une exploitation de la ressource sur le long terme et qui prenne en compte, au-delà de la disponibilité de la ressource, la diversité des espaces forestiers. Méthanisation : Les risques de pollution sur les milieux naturels doit être pris en compte lors de l'identification du secteur d'implantation du méthaniseur.

N°	Index	Libellés actions	Climat / Energie	Qualité de l'air	Déchets et économie circulaire	Paysage	Ressource en eau / Cycle de l'eau	Milieux naturels et biodiversité	Santé et qualité de vie	Opportunités EES	Points de vigilances EES	Recommandations EES / Mesures ERC
Axe 5. S'appuyer sur les atouts naturels, patrimoniaux et humains des Coëvrans pour un territoire résilient, séquestrant du carbone												
8	NAT 1	Préparer le territoire à faire face au changement climatique	Positif	Neutre	Neutre	Neutre	Neutre	Neutre	Positif	Le sujet du changement climatique sera étudié par la collectivité sous le prisme des risques naturels pouvant être induits et accentués. Cela permettra de réduire les vulnérabilités du territoire et des populations et de construire la résilience du territoire face aux chocs à venir.	/	/
9	NAT 2	Avoir une politique d'urbanisme et d'aménagement plus durable et favorisant la résilience du territoire	Positif	Neutre	Neutre	Positif	Positif	Positif	Positif	Cette action prévoit de maîtriser la consommation de l'espace et ainsi de réduire la fragmentation écologique liées aux infrastructures et activités humaines et préserver les milieux naturels tels que les boisements, haies mais également les zones humides.	/	/
10	NAT 3	Mettre en place une politique en faveur de la biodiversité et des espaces naturels	Positif	Positif	Neutre	Positif	Positif	Positif	Positif	Cette action permettra d'améliorer la connaissance, la valorisation et la sensibilisation autour de la biodiversité locale, pour mieux la protéger et l'intégrer dans les politiques territoriales. Indirectement, en protégeant les milieux naturels, sont également protégés des sites avec une forte valeur de stockage carbone.	/	/
11	NAT 4	Mettre en œuvre un plan d'actions pour valoriser et préserver le bocage	Positif	Positif	Neutre	Positif	Neutre	Positif	Positif	Cette action permettra de préserver des milieux naturels à forte valeur paysagère car typiques du territoire, à savoir le bocage. Les éléments bocagers permettent également un stockage carbone important sur le territoire. De plus, ces éléments permettent de lutter contre l'érosion, le ruissellement et permettent de filtrer les polluants, préservant ainsi les cours d'eau.	/	/
12	NAT 5	Préserver la ressource en eau	Positif	Neutre	Neutre	Neutre	Positif	Positif	Positif	Cette action permettra de réaliser un diagnostic global et une planification stratégique de la gestion des eaux pluviales et des eaux usées à l'échelle intercommunale préservant ainsi le cycle de l'eau.	/	/

N°	Index	Libellés actions	Climat / Energie	Qualité de l'air	Déchets et économie circulaire	Paysage	Ressource en eau / Cycle de l'eau	Milieux naturels et biodiversité	Santé et qualité de vie	Opportunités EES	Points de vigilances EES	Recommandations EES / Mesures ERC
Axe	Temps agent											
13	ACC 1	Mettre en œuvre le projet alimentaire territorial	Positif	Positif	Positif	Neutre	Neutre	Neutre	Positif	Cette action permettra, entre autres, de développer des filières agricoles durables et variées adaptées aux enjeux du changement climatique. Par ailleurs l'accompagnement de certaines filières comme la filière d'élevage bovin vers des pratiques plus durables permettra de réduire les impacts sur la qualité de l'air via la réduction des émissions de GES.	/	/
14	ACC 2	Réduire les déchets et développer l'économie circulaire dans les pratiques du territoire	Neutre	Neutre	Positif	Neutre	Neutre	Neutre	Neutre	Cette action permettra d'améliorer la connaissance des déchets produits et de l'état actuel du tri et de la valorisation de déchets. Ces connaissances permettront d'évaluer les marges de manœuvre pour améliorer le tri des déchets et renforcer les actions d'économie circulaire.	/	/
15	ACC 3	Améliorer la qualité de l'air	Neutre	Positif	Neutre	Neutre	Neutre	Neutre	Positif	Cette action porte sur les enjeux de qualité de l'air intérieur au sein du patrimoine et des compétences de la Communauté de communes, en complémentarité d'une approche territoriale portée notamment dans le cadre du contrat local de santé. Les actions initiées sont à renforcer sur les prochaines années et permettent d'améliorer la qualité de l'air dont celle des bâtiments communautaires.	/	/
16	ACC 4	Favoriser le passage à l'acte et les changements de comportement	Positif	Positif	Positif	Positif	Positif	Positif	Positif	Il s'agit d'une action de sensibilisation, qui n'aura pas d'impact direct sur les enjeux environnementaux. Toutefois, la sensibilisation du grand public sur l'ensemble des thématiques de transition et la favorisation du passage à l'action permettra très probablement une prise en compte des enjeux environnementaux dans la vie quotidienne	/	/

N°	Index	Libellés actions	Climat / Energie	Qualité de l'air	Déchets et économie circulaire	Paysage	Ressource en eau / Cycle de l'eau	Milieux naturels et biodiversité	Santé et qualité de vie	Opportunités EES	Points de vigilances EES	Recommandations EES / Mesures ERC
Axe 7. Tendre vers l'exemplarité de l'action publique												
17	EXE 1	Piloter et mettre en œuvre le plan Climat de manière transversale avec les autres politiques intercommunales	Positif	Positif	Positif	Neutre	Neutre	Neutre	Positif	Le pilotage transversal du plan climat permettra d'assurer l'intégration de la transition écologique dans l'ensemble des politiques de la collectivité. L'impact de cette action est ainsi positif sur l'ensemble des thématiques de transition écologique à savoir le climat/énergie, la qualité de l'air, l'économie circulaire ainsi que la santé publique.	/	/
18	EXE 2	Accompagner la montée en compétence des services et des élus sur les enjeux de transition	Positif	Positif	Neutre	Neutre	Neutre	Neutre	Positif	Cette action permettra la sensibilisation des élus et agents aux enjeux de la transition écologiques. Des initiatives et actions professionnelles et personnelles en faveur de la transition peuvent émerger.	/	/
19	EXE 3	Accompagner l'évolution du numérique au sein de l'EPCI	Positif	Neutre	Positif	Neutre	Neutre	Neutre	Neutre	Il s'agit d'une action interne à la collectivité afin de limiter l'empreinte du numérique en interne. Le développement d'achat de matériel via le reconditionnement, le réemploi et la meilleure anticipation des besoins permettra de réduire la quantité de déchets notamment de matériel avec une forte empreinte carbone.	/	/
20	EXE 4	Engager une démarche de communication bas carbone	Positif	Neutre	Neutre	Neutre	Neutre	Neutre	Neutre	Il s'agit d'une action interne à la collectivité afin de réduire l'empreinte carbone des supports de communication.	/	/
21	EXE 5	S'appuyer sur les finances et la commande publique comme levier de la politique Climat Air Energie	Positif	Neutre	Positif	Neutre	Neutre	Neutre	Neutre	Cette action permettra de développer les pratiques plus durables au sein de la collectivité (achats plus respectueux de la transition écologique).	/	/
22	EXE 6	Définir et mettre en œuvre une politique de sobriété patrimoniale	Positif	Positif	Neutre	Point de vigilance	Neutre	Point de vigilance	Positif	Cette action permettra d'améliorer l'empreinte écologique des bâtiments publics ainsi que leur confort pour les usagers.	Certains de ces bâtiments pourraient représenter un intérêt patrimonial qu'il conviendrait de ne pas dénaturer en cas de travaux importants (par exemple avec une isolation par l'extérieur ou installations EnR). De plus, ces bâtiments, notamment s'ils sont anciens, pourraient abriter des espèces qui pourraient être dérangées par d'éventuels travaux (par exemple des chiroptères).	(E) En cas de rénovation thermique ou d'installation d'énergie renouvelable sur un bâti avec un intérêt patrimonial, il sera nécessaire de conserver des détails architecturaux préserver l'identité visuelle qu'ils apportent. (R) Concernant les enjeux écologiques, Il s'agira en premier lieu d'identifier les lieux à enjeux, puis dans un second temps d'éviter les actions de rénovation au cours des périodes de nichage/reproduction lorsque la présence d'une espèce est avérée. Les travaux devront ensuite être entrepris de manière à préserver les anfractuosités des bâtiments favorables au nichage des espèces.
23	EXE 7	Définir et mettre en œuvre une stratégie de développement des énergies renouvelables sur le patrimoine intercommunal	Positif	Positif	Neutre	Point de vigilance	Neutre	Point de vigilance	Positif	Cette action permettra de développer la production ENR sur les bâtiments publics et de verdir le mix énergétique.		
24	EXE 8	Elaborer et mettre en œuvre un plan de sobriété sur l'eau	Neutre	Neutre	Neutre	Neutre	Positif	Neutre	Neutre	Cette action aura un impact positif sur la ressource en eau, via des objectifs de réduction de la consommation en eau potable et de récupération des eaux pluviales.	/	/

N°	Index	Libellés actions	Climat / Energie	Qualité de l'air	Déchets et économie circulaire	Paysage	Ressource en eau / Cycle de l'eau	Milieux naturels et biodiversité	Santé et qualité de vie	Opportunités EES	Points de vigilances EES	Recommandations EES / Mesures ERC
25	EXE 9	Promouvoir la mobilité durable au sein de l'EPCI	Positif	Positif	Neutre	Neutre	Neutre	Neutre	Positif	Cette action favorisera la mobilité durable des agents de la collectivité notamment via des aides, accompagnements ou mises à dispositions d'outils pour les déplacements en vélos ou covoiturage. Cette action aura un impact bénéfique sur les émissions de GES et donc sur la qualité de l'air et la santé globale.	/	/
26	EXE 10	Accompagner les communes dans la transition énergétique	Positif	Positif	Neutre	Point de vigilance	Neutre	Point de vigilance	Positif	Cette action permettra d'améliorer l'empreinte écologique des équipements publics ainsi que leur confort pour les usagers.	Certains de ces bâtiments pourraient représenter un intérêt patrimonial qu'il conviendrait de ne pas dénaturer en cas de travaux importants (par exemple avec une isolation par l'extérieur). De plus, ces bâtiments, notamment s'ils sont anciens, pourraient abriter des espèces qui pourraient être dérangées par d'éventuels travaux (par exemple des chiroptères).	(E) En cas de rénovations thermiques sur un bâti avec un intérêt patrimonial, il sera nécessaire de conserver des détails architecturaux préserver l'identité visuelle qu'ils apportent. (R) Concernant les enjeux écologiques, Il s'agira en premier lieu d'identifier les lieux à enjeux, puis dans un second temps d'éviter les actions de rénovation au cours des périodes de nichage/reproduction lorsque la présence d'une espèce est avérée. Les travaux devront ensuite être entrepris de manière à préserver les anfractuosités des bâtiments favorables au nichage des espèces.

Le plan Climat Air Energie Territorial des Coëvrons se compose des 7 documents suivants :

TOME 0 - SYNTHÈSE

TOME 1 – DIAGNOSTIC

TOME 2 - STRATÉGIE

TOME 3 – PLAN D’ACTIONS

TOME 4 – ÉTAT INITIAL DE L’ENVIRONNEMENT (EIE)

TOME 5 – ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE (EES)

TOME 6 – RÉSUMÉ NON TECHNIQUE DE L’EES

CADRE DE DEPOT RÉGLEMENTAIRE

(L’élément en gras est celui objet du présent document)

© Communauté de communes des Coëvrons

L’ensemble des informations contenues dans ce rapport est la propriété exclusive de la CC des Coëvrons. Toute utilisation ou publication des résultats présentés dans ce document devra faire l’objet d’une demande écrite auprès de la Communauté de communes des Coëvrons.

2 Avenue Raoul Vadepied - CHATRES LA FORET - 53600 EVRON

www.coevrons.fr

Publié par la Communauté de communes des Coëvrons. Mars 2026.

Étude réalisée par

 **CARBONE CONSULTING**
L’environnement source d’innovation et compétitivité